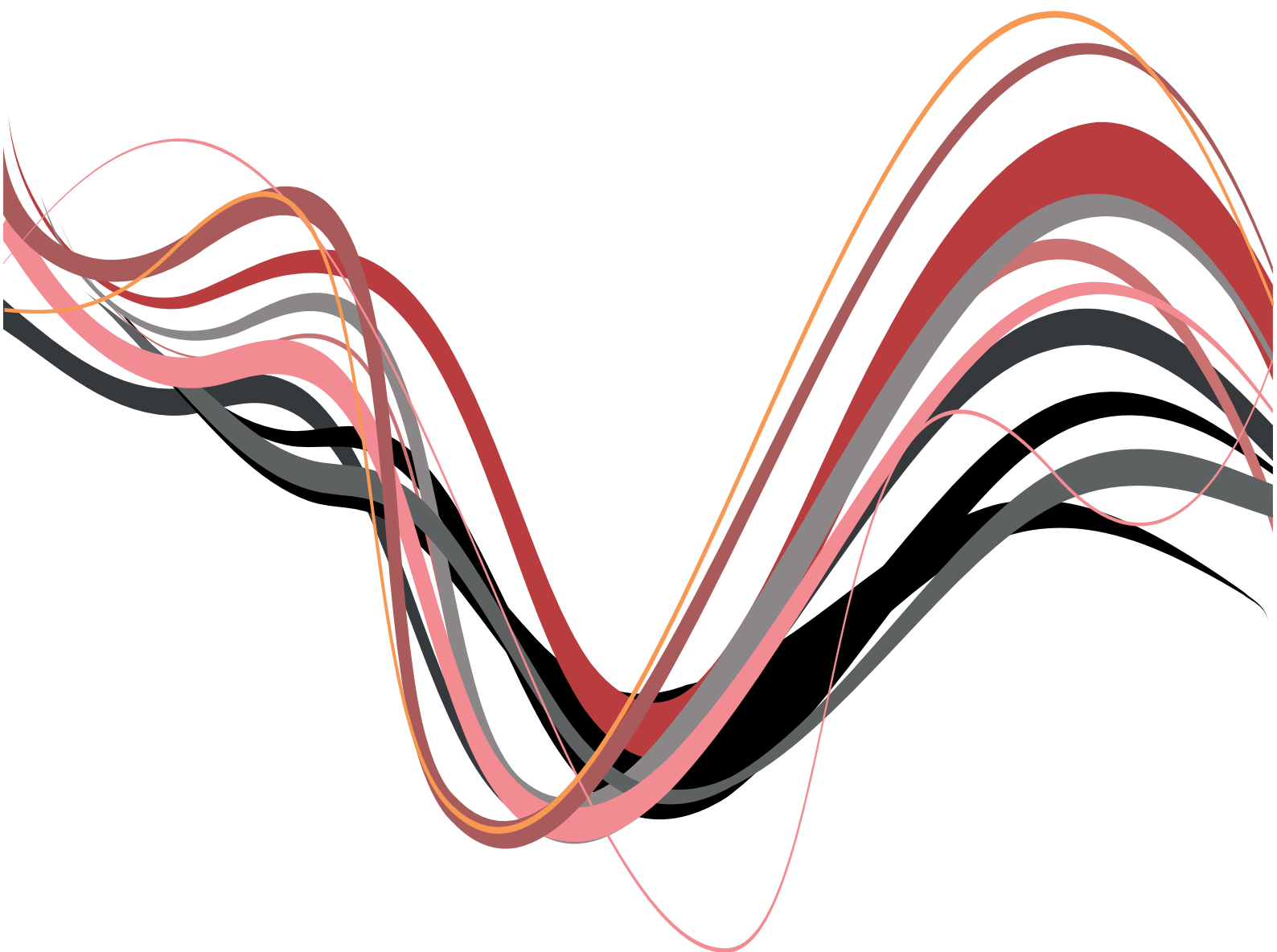


# 2014

## Rapport d'activités







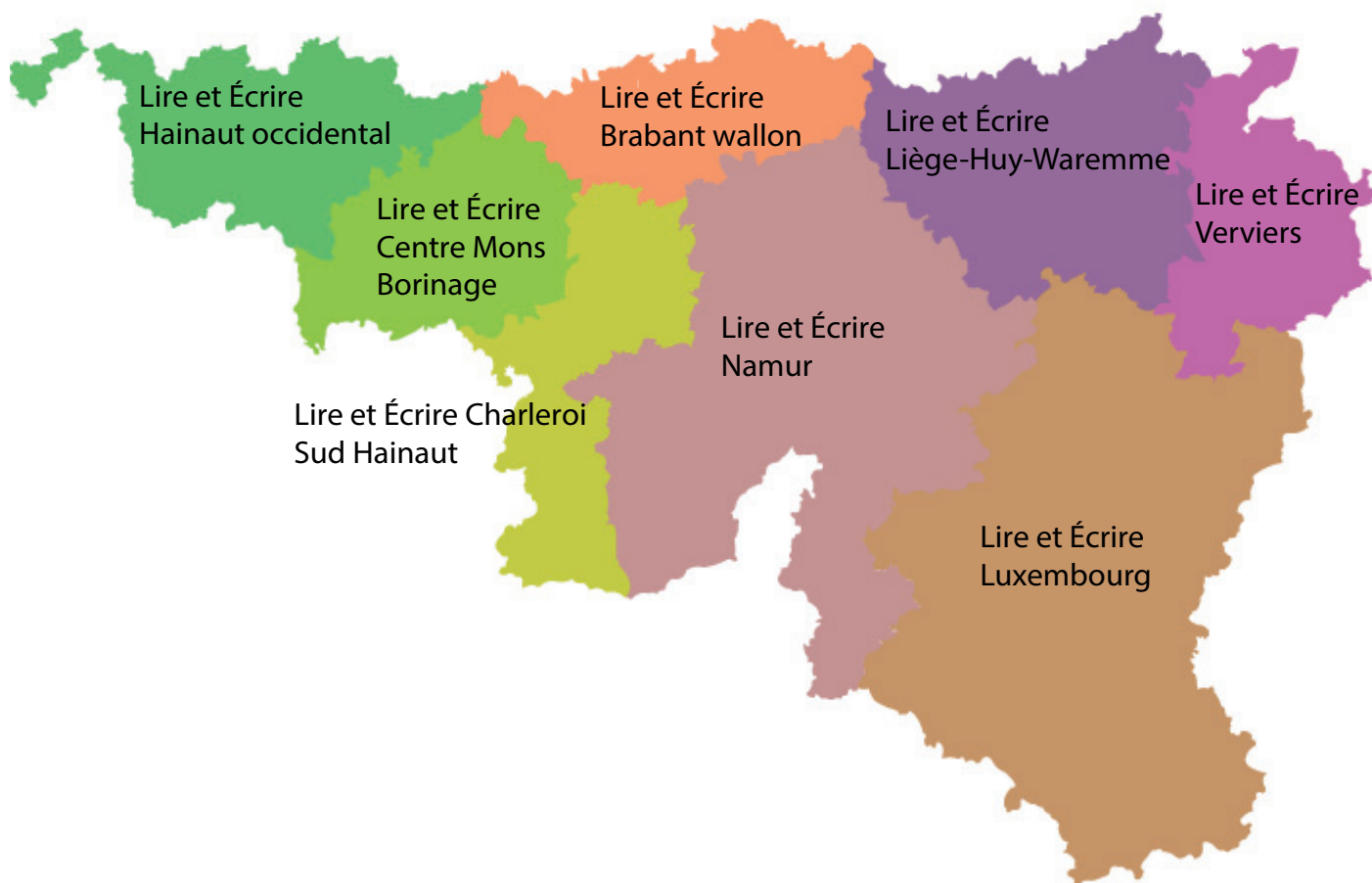




# TABLE DES MATIÈRES

I. Lire et Écrire, c'est possible !	7
II. Actualités politiques	9
III. Missions et mandats de Lire et Écrire en Wallonie	19
IV. Actions d'alphabétisation et de sensibilisation en Wallonie	27
V. Organisation de Lire et Écrire en Wallonie	35
VI. Perspectives 2015	41
Abréviations & sigles	43
Annexes	45

*Localisation des huit Régionales wallonnes de Lire et Écrire*



# I. LIRE ET ÉCRIRE, C'EST POSSIBLE !

**I**ssue des mouvements ouvriers chrétien et socialiste, Lire et Écrire a pour but de promouvoir et de développer l'alphabétisation en Fédération Wallonie-Bruxelles en vue de :

- attirer l'attention de l'opinion publique et des pouvoirs publics sur la persistance de l'analphabétisme et sur l'urgence d'en combattre les causes et d'y apporter des solutions ;
- promouvoir le droit à une alphabétisation de qualité pour tout adulte qui le souhaite ;
- développer l'alphabétisation dans une perspective d'émancipation et de participation des personnes, et de changement social pour plus d'égalité.



Lire et Écrire considère que l'illettrisme n'est pas un problème individuel mais a pour cause et conséquence l'oppression et l'exclusion sociale, culturelle, politique et économique en œuvre dans notre société.

Au niveau de la Wallonie, cette mission est portée par Lire et Écrire en Wallonie et les huit Régionales wallonnes dont nous assurons la coordination<sup>1</sup>. Celles-ci constituent des entités autonomes dotées chacune d'un conseil d'administration propre et d'un plan d'actions adapté au contexte dans lequel elles mènent respectivement leurs actions ; toutefois, partageant des valeurs et objectifs communs, tels que formulés ci-avant, les Régionales mènent leurs actions dans le cadre de stratégies et positions coordonnées, et partagent une série de projets communs.

Lire et Écrire considère que l'illettrisme n'est pas un problème individuel mais a pour cause et conséquence l'oppression et l'exclusion sociale, culturelle, politique et économique en œuvre dans notre société. C'est pourquoi l'alphabétisation ne peut se développer sans action collective de transformation sociale, visant à prévenir et combattre les inégalités dans le but de construire une société plus juste et équitable, plus solidaire et démocratique. Ainsi, Lire et Écrire en Wallonie inscrit ses actions dans une perspective politique qui vise conjointement la défense des droits fondamentaux ; la transformation des rapports sociaux permettant de sortir des rapports dominants-dominés et de toutes les formes d'oppression et d'exclusion ; et la participation et l'émancipation de tous.

Cette position rejoint la conception de l'alphabétisation comme « un vecteur d'intégration et de cohésion sociale ».

De façon plus spécifique, Lire et Écrire en Wallonie vise la promotion et la défense d'une politique d'alphabétisation coordonnée et concertée en Wallonie. Nous inscrivons nos actions dans le cadre de quatre missions principales.

## Mission politique

Lire et Écrire en Wallonie a pour but le développement et la reconnaissance de l'alphabétisation en Wallonie.

Cette mission nous confère une responsabilité globale et un statut particulier vis-à-vis des pouvoirs publics : être l'interlocuteur politique sur les questions d'alphabétisation. C'est à ce titre notamment que Lire et Écrire en Wallonie représente le secteur associatif auprès du comité de pilotage de la Conférence interministérielle sur l'alphabétisation des adultes, à

côté de Lire et Écrire Bruxelles et de Lire et Écrire Communauté française.

Dans le cadre de cette mission, Lire et Écrire en Wallonie porte aussi un

mandat auprès de l'Interfédération des EFT/OISP et, avec quatre autres fédérations, promeut et défend le secteur de l'insertion socioprofessionnelle auprès des pouvoirs publics wallons.



Lire et Écrire en Wallonie vise la promotion et la défense d'une politique d'alphabétisation coordonnée et concertée en Wallonie.

## Mission de services aux Régionales

Les huit Régionales coordonnées par Lire et Écrire en Wallonie sont des asbl autonomes qui participent à l'élaboration d'un projet global et commun autour de l'alphabétisation. En appui aux actions et projets portés par ces huit Régionales, Lire et Écrire en Wallonie développe divers services pour les accompagner dans la mise en œuvre de leurs activités. Ces services vont de la construction d'un plan d'actions, à l'élaboration d'outils et de procédures communes et coordonnées en passant par le soutien à

<sup>1</sup> Lire et Écrire Brabant wallon ; Lire et Écrire Centre Mons Borinage ; Lire et Écrire Charleroi-Sud Hainaut ; Lire et Écrire Hainaut occidental ; Lire et Écrire Liège-Huy-Waremme ; Lire et Écrire Luxembourg ; Lire et Écrire Namur et Lire et Écrire Verviers.

la gestion administrative et financière ou la réalisation de recherches-actions en réponses à des questions méthodologiques posées par les Régionales. Ces services sont organisés tant de façon collective que de manière individuelle.

## Mission de vigilance

Le conseil d'administration de Lire et Écrire en Wallonie a doté la coordination wallonne d'une mission de vigilance afin d'assurer la validité des données, la conformité et le respect des règles et procédures appliquées par les Régionales.

## Mission de coordination de projets

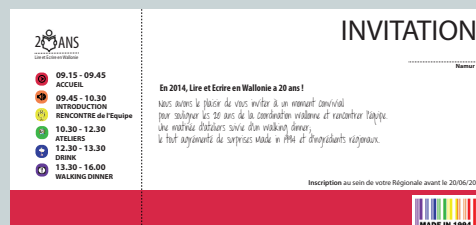
Cette mission a pour but d'organiser la concertation et la cohérence de la mise en œuvre des projets coordonnés en lien avec le plan d'actions commun au niveau wallon et ceux de chacune des Régionales. Cette coordination de projets consiste essentiellement en des actions de sensibilisation et de développement de partenariats et autour des pratiques d'accueil et d'orientation des personnes qui se présentent à Lire et Écrire.

## Lire et Écrire a eu 20 ans en 2014 !

*C'est en 1994 que Lire et Écrire en Wallonie a vu le jour, afin de s'atteler aux aspects plus wallons des politiques d'alphabétisation.*

*En 2014, après tout ce chemin parcouru, c'est avec plaisir que l'équipe de Lire et Écrire en Wallonie a convié l'ensemble du Mouvement pour une journée festive. On n'a pas tous les jours 20 ans !*

*Un spectacle d'impro, un quiz, une exposition et un open-space, destinés à alimenter de façon ludique la thématique de l'alphabétisation en Wallonie, ont été organisés lors de cette journée qui s'est déroulée en septembre 2014. Tout ceci a été suivi d'une dégustation des produits locaux apportés par les Régionales et Lire et Écrire Communauté française. Un fond de musique chilienne a contribué à détendre l'atmosphère pour en faire un moment très convivial.*





## II. ACTUALITÉS POLITIQUES

### Prise en compte des personnes en situation d'illettrisme et l'action d'alphabétisation en Wallonie

#### Actualités 2014

En Wallonie, l'action d'alphabétisation et de prise en compte des personnes illettrées repose en 2014 sur pas moins de sept décrets ou cadres législatifs (décret CISP<sup>2</sup>, décret Éducation permanente, décret concernant les Personnes étrangères et d'origine étrangère, décret Plan de Cohésion sociale, décret sur la lecture publique, accord de coopération interministérielle pour l'alphabétisation des adultes en Fédération Wallonie-Bruxelles, accord de coopération sur les Bassins de vie Enseignement qualifiant-Formation-Emploi, voté en avril 2014. À ces différents éléments s'ajoute la convention Région wallonne Alpha<sup>3</sup> qui permet à Lire et Écrire de développer une série d'actions en amont, aval et autour de la formation (sensibilisation, mobilisation, accueil et orientation, accompagnement méthodologique), ainsi que des actions pour des publics qui n'accèdent pas à l'offre de formation liée à l'insertion socioprofessionnelle, les personnes en réaffiliation sociale et les travailleurs.

À la suite des élections régionales de 2014, le nouveau Gouvernement wallon a diffusé sa Déclaration de politique régionale (DPR). Celle-ci a été analysée de façon croisée avec nos revendications. L'analyse de la DPR invite les acteurs de l'alphabétisation à la plus grande vigilance.



<sup>2</sup> Centres d'insertion socioprofessionnelle.

<sup>3</sup> La convention Région wallonne Alpha 2014-2016 se décline en 4 objectifs : 1) Apporter l'appui nécessaire au développement de la logique des plans d'action territoriaux pour l'alphabétisation, notamment en poursuivant la mise en réseau des opérateurs et en développant les actions de sensibilisation et de partenariat dans un objectif de prise en compte des personnes en situation d'illettrisme ; 2) Développer l'accueil et l'orientation des publics et favoriser l'émergence de la demande en alphabétisation ; 3) Renforcer l'offre de formation en portant une attention particulière aux publics en (ré) affiliation sociale ; et 4) Soutenir la formation des travailleurs, en ce compris les personnes ayant le statut de travailleur au sens de l'article 60§7 de la loi organique des CPAS, avec un volet lié à la recherche de collaborations avec les fonds sectoriels et les partenaires sociaux et un volet formation.

En effet, l'alphabétisation n'apparaît plus dans le champ de la formation professionnelle (ISP), mais seulement dans la lutte contre la pauvreté et l'accueil des personnes étrangères (où elle est néanmoins distinguée du FLE (français langue étrangère)). La DPR ne prend donc pas en compte l'alphabétisation comme relevant d'un faisceau de politiques. Cette DPR est également très adéquationniste par rapport au marché du travail, centrée principalement sur les notions d'efficacité, d'innovation et d'excellence, de métiers d'avenir. La notion de solidarité n'apparaît qu'après plusieurs pages. Par ailleurs, la DPR wallonne et la DP Communautaire ne sont pas symétriques au niveau de certains éléments avancés dans l'une et pas dans l'autre (place de la culture et de l'éducation permanente...).

#### Actions et positions de Lire et Écrire en Wallonie

##### Un cadre législatif pour l'alphabétisation

En 2013, dans la lignée des conclusions de l'étude d'évaluation des politiques d'alphabétisation réalisée par le GIR-SEF en 2012, un débat avait été lancé, au sein du comité de pilotage de la Conférence interministérielle pour l'alphabétisation sur la nécessité de produire un cadre législatif pour l'alphabétisation qui intègre de manière cohérente le faisceau de politiques et développe des actions pour les publics qui n'accèdent pas à la formation. Afin de soutenir la réflexion sur la nécessité d'un cadre permettant de gagner en cohérence, égalité d'accès, stabilité juridique et financière et simplification administrative, Lire et Écrire en Wallonie avait déposé dès 2013 une *note sur la place de l'alphabétisation dans les politiques de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles*, apportant des éléments d'information concernant principalement la situation actuelle en Wallonie et comparée à celle de Bruxelles, en termes d'illettrisme et d'alphabétisation. Cette réflexion n'a pas été suivie d'effets concrets à ce jour.

Face à l'inertie constatée sur cette question, Lire et Écrire en Wallonie, a réitéré son appel à l'élaboration d'un législatif cadre dans le cahier de revendications du mouvement Lire et Écrire qui a été transmis aux partis politiques à la veille des élections régionales 2014 : <http://www.lire-et-ecrire.be/Cahier-de-revendications-de-Lire>, page 14.

Lire et Écrire revendique un texte législatif indiquant clairement que l'alphabétisation et la prise en compte des personnes en situation d'analphabétisme sont reconnues comme une priorité du Gouvernement wallon, compte

tenu de leur enjeu démocratique (participation citoyenne), culturel (émancipation des personnes et des groupes sociaux), social et économique (insertion professionnelle ou maintien de l'emploi).

Lire et Écrire revendique un plan wallon pour l'alphabétisation :



**Lire et Écrire revendique un plan wallon pour l'alphabétisation en Wallonie et FWB.**

- qui commence par un état des lieux permettant d'avoir une vision claire de la situation des publics et de l'offre de formation ;
- qui passe par une reconnaissance de la place de l'écrit et de la maîtrise de la langue dans notre société, par une reconnaissance des mécanismes de dysfonctionnement de la société et l'école, et soutienne le débat public sur ces questions ;
- qui organise les politiques d'alphabétisation en Wallonie, en identifiant les situations d'exclusion et en y remédiant ;
- qui acte le caractère émancipateur de l'alphabétisation qui bien au-delà des apprentissages linguistiques, amène une transformation des personnes et des groupes qui s'inscrit difficilement dans un cadre grammatique ;
- qui soutienne l'effort de simplification administrative, permettant d'alléger la charge de travail consacrée au reporting et d'augmenter l'implication dans l'action.

Ces enjeux et questions ont ensuite été régulièrement posés dans le cadre de diverses rencontres avec les représentants des nouveaux cabinets ministériels wallons durant l'automne 2014 : Magnette (Ministre président, lutte contre la pauvreté), Tillieux (Formation professionnelle et Emploi) et Prévot (Action sociale). Rencontres durant lesquelles la réception et les échanges furent plutôt favorables. Le cabinet Furlan (pouvoirs locaux) doit encore être rencontré. Ces rencontres ont été préparées d'une part en tenant compte des constats et enjeux transversaux à l'alphabétisation (sur base d'une note synthétique à destination des cabinets et partenaires), et d'autre part en fonction des enjeux plus particuliers liés aux matières du/de la ministre concerné(e). La question d'un décret cadre ou d'un dispositif juridique plus large pour l'alphabétisation y a été largement rappelée, ainsi que la problématique de l'absence de chiffres plus précis.

Parallèlement à la mission politique, menée à travers le cahier de revendications et les rencontres avec les parlementaires et représentants des cabinets, Lire et Écrire en Wallonie a également diffusé vers l'ensemble des représentants politiques (parlement et gouvernement) la liste des articles et études réalisées en 2014.

## Analyse de la situation de l'illettrisme en Wallonie et de la demande de formation

### Actualités 2014

La Fédération Wallonie-Bruxelles ne dispose pas de données statistiques sur l'illettrisme en Wallonie. L'illettrisme reste donc un phénomène relativement discret et son ampleur ne peut qu'être estimée sur base d'extrapolations par rapport aux données disponibles pour d'autres régions et pays européens.

En automne 2013, les résultats de l'enquête PIAAC, menées par l'OCDE, ont été publiés<sup>4</sup>. Ils mettent en avant des taux d'analphabetisme/illettrisme importants dans les régions et pays voisins, allant de 14 % en Flandre à 20 % en France. Tout laisse à penser que la FWB, où l'enquête n'a pas été menée faute de financements, connaît des taux de même ampleur. Il n'en reste pas moins qu'il serait intéressant d'avoir des chiffres précis pour la Wallonie, qui seraient pertinents tant pour la sensibilisation des partenaires qu'avoir des données permettant de mener des analyses plus détaillées, notamment sur les situations des personnes qui vivent l'illettrisme.



**Il serait essentiel de disposer de données statistiques sur l'illettrisme en Wallonie.**

En ce qui concerne la production de données relatives à l'offre de formation, les difficultés restent importantes. Pour rappel, pendant de nombreuses années (et jusqu'en 2010), Lire et Écrire a assuré la collecte et l'analyse de ces données. Il a été ensuite décidé que le comité de pilotage de la Conférence interministérielle pour l'alphabétisation reprenait la responsabilité de la collecte. En 2013, le comité de pilotage a recueilli des données générales sur les personnes en formation et sur les opérateurs d'alphabétisation en Fédération Wallonie-Bruxelles via un questionnaire express, le questionnaire électronique censé collecter l'information n'étant pas encore opérationnel. Les données ont été présentées lors du séminaire du 8 septembre 2013, journée internationale de l'alphabétisation. En 2014, aucune collecte n'a été réalisée. Il est question de relancer une collecte en 2015 pour les données 2014.

Au niveau de la Déclaration de politique régionale, et contrairement à la précédente, l'alphabétisation a disparu du chapitre formation, et n'est donc plus mentionnée dans l'ISP. C'est une absence qui, malgré les dires rassurants des cabinets, doit nous inciter à la plus grande vigilance pour les années à venir.

<sup>4</sup> L'évaluation des compétences des adultes est une étude internationale menée dans 33 pays dans le cadre du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PIAAC). Selon l'OCDE, elle mesure les facultés cognitives et les compétences dans le monde du travail qui sont estimées nécessaires afin que les individus évoluent avec succès dans la société et sont essentielles à la prospérité de l'économie. (<http://www.oecd.org/fr/sites/piaac-fr/evaluationdescompetencesdesadultes.htm>)

## Actions et positions de Lire et Écrire en Wallonie

L'analyse de la situation de l'illettrisme en Wallonie est essentielle pour connaître l'état des besoins de formation. Les personnes en demande de formation qui frappent aux portes des Régionales de Lire et Écrire sont principalement des personnes d'origine étrangère, non francophones (voir données chiffrées : «IV. Actions d'alphabétisation et de sensibilisation en Wallonie», page 28). Cette demande ne reflète pas l'état des besoins de formation car les données des pays voisins laissent penser qu'une partie importante de la population autochtone, dans notre cas, belge ne maîtrise pas les savoirs et compétences de base équivalentes au CEB. On sait que ces personnes ne formulent pas une demande de formation aussi pressante que les personnes non francophones désireuses d'apprendre le français au plus vite. On sait aussi que la demande pressante dans certaines régions de personnes non francophones réduit l'accès des personnes belges. Et simultanément, les données recueillies dans le cadre de notre convention Alpha avec la Wallonie confirment les insuffisances globales de l'offre de formation au regard de la demande des personnes non francophones.



La situation d'illettrisme n'appelle pas toujours une réponse en termes de formation. La prise en compte des personnes qui sont dans ces situations dans les différentes sphères de la vie sociale est également très importante. Une majorité de ces personnes font face à des problèmes de vie (santé, logement, chômage ou RIS...) qui nécessitent de lire et remplir quantité de documents administratifs, pas toujours lisibles. La prise en compte des situations d'illettrisme passe par la simplification des écrits et le soutien dans les démarches administratives.

L'analyse de l'offre de formation devrait également permettre d'évaluer dans quelle mesure les possibilités de formation correspondent aux différents publics en besoin d'alphabétisation. On sait que l'offre de formation en Wallonie qui est principalement financée par l'insertion socioprofessionnelle limite l'accès des formations aux personnes demandeuses d'emploi. C'est la raison pour laquelle la convention qui lie Lire et Écrire à la Wallonie inclut parmi ses objectifs l'augmentation de l'offre de formation pour les personnes en réaffiliation sociale et pour les travailleurs ; deux catégories de personnes pour lesquelles il n'y a pas de financement structurel.

Un des paradigmes qui régit l'élaboration des différentes politiques qui permettent de développer des actions en faveur des personnes en situation d'illettrisme est la catégorisation des publics. Les politiques d'insertion socioprofessionnelle et d'action sociale sont conçues pour des catégories de personnes précises. Ce paradigme peut entraîner malheureusement l'exclusion de certaines personnes qui ne rencontrent pas les critères d'éligibilité de ces politiques.

Dans ses différents supports et opportunités de rencontres avec les politiques (cahier de revendications, rapport d'acti-

vités de la convention RW Alpha, analyses et études, rencontres des nouveaux cabinets suite aux élections...), Lire et Écrire en Wallonie a régulièrement réitéré sa position quant à la catégorisation des publics et ses risques.

Elle a ainsi rappelé que, si la catégorisation contribue à des objectifs qui visent notamment à développer des moyens d'actions répondant au mieux à la diversité des besoins, les catégories peuvent toutefois, lorsqu'elles sont considérées strictement et sans esprit critique, être contre-productives et mener à des résultats opposés à ceux initialement visés :

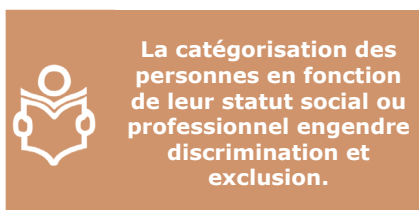
- le « fichage » des personnes sous des labels réducteurs, souvent en relation avec des stéréotypes et préjugés ;
- l'exclusion et la discrimination notamment par rapport à l'accès à la formation ;
- et la mise en place de moyens d'action « clés en main », de politiques ad hoc qui manquent de flexibilité ou ne collent pas avec la complexité de la demande de formation.

C'est pourquoi il apparaît crucial d'accompagner toute catégorisation d'un travail constant de déconstruction de ces mêmes catégories, rappelant que la complexité de l'humain fait que les personnes ne peuvent être réduites aux catégories dans lesquels on les identifie ou aux préjugés qui y sont liés.

Ce travail de déconstruction peut s'opérer au niveau des acteurs de terrain, qui mettent en œuvre l'action et sont en contact direct avec les publics ; ils sont les mieux placés pour constater la diversité des spécificités propres à chaque personne et chaque contexte, et donc pour adapter les actions à ces spécificités, permettant de tenir compte de l'ensemble des souhaits et besoins, qui dépassent ceux définis de manière générale pour chaque catégorie de public. Mais cette déconstruction des catégories par les acteurs de terrain n'est vraiment possible que si elle est également opérée au niveau des politiques qui encadrent l'action, sans quoi on ne peut tout à fait éviter les risques de labellisation, discrimination et politique gestionnaire évoqués plus haut.

La catégorisation des personnes en fonction de leur situation sociale ou professionnelle (demandeurs d'emploi, primo-arrivants, etc.) ne correspond pas à des objectifs ou des projets de formation distincts. Lorsqu'on les interroge sur les impacts de la formation sur leur vie, les personnes apportent un éventail de réponses qui dépassent de loin leur situation de travailleurs, demandeurs d'emploi, bénéficiaires d'allocations d'insertion...

La complexité des motifs d'entrée et d'engagement en formation fait l'objet depuis 2014 d'une recherche-action dans le cadre de l'objectif 2 de la convention Région wallonne Alpha. Dans cette recherche, des entretiens ont été menés avec différents apprenants pour identifier leurs motifs d'entrée en formation. Treize profils types ont été établis. Ceux-ci montrent l'étendue du champ qu'il est désormais convenu d'appeler la « dynamique motivationnelle », avec, entre autres, les variations quand à ce qui amènent les personnes à entrer et à rester en formation.



## Politiques d'insertion socioprofessionnelle

### Actualités 2014

Deux décrets régissent les actions menées dans le cadre de l'insertion socioprofessionnelle :

- le décret Accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi (AI) (adopté en 2012) qui met en œuvre les politiques d'activation de l'emploi en accompagnant les demandeurs d'emploi dans leur parcours d'insertion socioprofessionnelle, notamment par le soutien et le suivi personnalisé de chaque demandeur d'emploi par un conseiller référent du Forem ;
- le décret CISP qui organise l'action et le financement des centres d'insertion socioprofessionnelle (voté en 2013, avec deux premiers arrêtés parus en 2014 et un arrêté de financement toujours en attente), pour lequel les demandes d'agrément devront être rentrées en mars 2016 pour être effective au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le premier arrêté concernant l'éligibilité des stagiaires est déjà d'application.

Ces deux décrets œuvrent de manière complémentaire dans la perspective d'augmenter le taux d'insertion socioprofessionnelle.

En 2013, s'est poursuivi le travail entamé en 2012 autour de la révision du décret EFT/OISP et l'élaboration du projet de décret CISP. Ce travail a fait l'objet de longues discussions et négociations portées par l'*Interfédé*, l'Interfédération des EFT/OISP, qui promeut et défend les centres d'insertion socioprofessionnelle et leur public cible constitué principalement de personnes très éloignées de l'emploi. Le décret CISP a été voté au parlement wallon en juillet 2013 malgré encore de trop nombreuses réticences du secteur à l'égard de celui-ci.

En 2014, suite au début de la nouvelle législature, l'*Interfédé* a poursuivi ses interpellations à l'égard de la mise en œuvre de ce nouveau décret et a également porté un travail sur le formulaire de demande d'agrément CISP, en aller-retour avec les fédérations la composant (dont Lire et Écrire en Wallonie), et avec les représentants de l'administration et des cabinets. Si certaines horreurs ont ainsi pu être temporairement mises de côté (l'obligation de justifier de la pertinence du centre au regard du cadastre de la formation existant et des besoins du marché), le formulaire reste très contraignant, se limitant le plus souvent à la description des modalités et étapes diverses, dans une logique restant très individuelle et programmatique. Dans le formulaire actuel, aucune place n'est laissée aux valeurs qui sous-tendent les modèles pédagogiques choisis.

En effet, dans la continuité logique du décret AI, le décret CISP contribue à mettre en œuvre la logique de l'État social actif (responsabilité individuelle, contractualisation, certification, contrôle), tout en retirant aux personnes qui en ont le plus besoin les possibilités de formation et d'insertion socioprofessionnelle. Cette situation concourt à placer les personnes dans la position intenable d'avoir des devoirs

à remplir sans disposer des moyens effectifs et suffisants pour le faire. En même temps, leurs droits sont de plus en plus fragilisés du fait de la situation socioéconomique et des politiques d'activation et de contrôle.

Sur le plan du public cible, via le nouveau décret, le législateur a ouvert l'accès des centres d'insertion socioprofessionnelle à des personnes titulaires de diplômes d'enseignement secondaire supérieur (augmentation importante des taux de dérogation). Cette ouverture plus large à certains publics va inévitablement conduire à une fermeture à d'autres publics, compte tenu du principe qu'un public chasse l'autre et que les publics plus formés trouvent plus facilement de l'emploi que les autres, et sont donc plus facilement menés à l'emploi. En outre, l'offre de formation restant bien souvent insuffisante pour de nombreuses filières de formation,

l'arrivée d'un nouveau public supplémentaire risque fort de fermer des places pour le public cible actuel, les personnes fragilisées et très éloignées de l'emploi.

Le cadre pédagogique du décret rapproche les centres d'insertion socioprofessionnelle d'une vision modulaire et programmatique de la formation telle qu'on la retrouve dans le monde de l'enseignement. Or, ce qui fait la spécificité de notre secteur et la réussite de sa méthodologie est bien une faculté de suivre le parcours personnel de chaque demandeur d'emploi et d'adapter le dispositif de formation à ses besoins et attentes, en toute liberté d'action. Le décret et son projet d'arrêtés, en voulant contraindre le secteur dans sa démarche pédagogique, rompt la confiance que les pouvoirs publics avaient vis-à-vis des centres et ne respectent pas les principes de la liberté associative. Sur le cadre pédagogique, deux nouveautés à surveiller apparaissent dans le nouveau décret. Tout d'abord l'obligation d'établir un plan individuel de formation, sur base des besoins et du projet de l'apprenant en termes d'insertion socioprofessionnelle. Et par ailleurs, l'apparition d'une étape pédagogique d'établissement du projet post formation, clôturant le processus (Projet post formation qui devra obligatoirement être indiqué sur l'attestation de fin de formation, avec les risques que cela peut représenter en termes de liberté d'orientation future pour les apprenants).

Sur le plan financier, le décret introduit des modifications qui mettront à mal le principe d'équité. Une des difficultés réside dans le fait que les modifications apportées pour revoir les modalités de financement des centres se font dans le cadre d'une enveloppe fermée. Par ailleurs, le mécanisme proposé ne relève pas de la simplification administrative et reste très vague sur le mode de calcul qui sera appliqué pour déterminer la subvention de chacun des opérateurs. Au moment d'écrire ces lignes (mai 2015), aucun accord n'est encore intervenu sur un projet d'arrêté relatif au financement.

En termes de partenariats, le décret neutralise la dynamique de formation concomitante, et en particulier entre formation de base et formation métier, puisque la réalisation d'une partie de la formation dans un autre centre ne peut pas faire l'objet de la signature d'un autre contrat pédagogique. La formation est donc limitée à un seul centre pouvant valoriser les heures de formation d'un stagiaire.

**Les politiques d'activation et de contrôle fragilisent encore plus les personnes socioéconomiquement plus faibles.**



## Actions et positions de Lire et Écrire en Wallonie

En 2014, les principales critiques précédemment formulées autour du décret CISP demeurent, et notamment sa logique adéquationniste et quantitative plutôt que qualitative.

Au cours de l'année 2014, Lire et Écrire en Wallonie a procédé à un travail sur les demandes d'agrément CISP : d'abord en poursuivant le travail critique sur le décret, ses arrêtés et le formulaire d'agrément, en vue d'appuyer les négociations menées au niveau de l'Interfédéré. Ensuite en proposant et en coordonnant le plan de travail sur les aspects communs aux différentes Régionales à produire pour l'agrément (ceci en concertation avec les directions wallonnes, le GT référentiel<sup>5</sup> et le GT objectif 2<sup>6</sup>). La coordination wallonne propose également une présentation du décret CISP (et AI) aux Régionales qui en font la demande, ainsi qu'un soutien à la rédaction des parties régionales du formulaire d'agrément.

Tant en interne au mouvement qu'au niveau de l'Interfédéré, les travaux sur les référentiels<sup>7</sup> se poursuivent.

Au niveau de l'Interfédéré, c'est Lire et Écrire Communauté française qui intervient, sur certains référentiels métiers et sur les référentiels « compétences de base ».

Au niveau du mouvement, le travail sur le référentiel alpha se poursuit dans le cadre du GT référentiel, avec un représentant de Lire et Écrire en Wallonie, afin que celui-ci soit fidèle aux valeurs et aux méthodes pédagogiques définies dans notre charte.

La référence, partielle ou complète, à un référentiel existant constitue une des conditions d'agrément dans le décret CISP. Notre référentiel devra se décliner dans le formulaire d'agrément à travers les aspects relevant du projet et du programme pédagogique. Ces points sont en cours de formalisation par le GT référentiel en coordination avec Lire et Écrire en Wallonie.



Lire et Écrire travaille à l'élaboration d'un référentiel de formation en alphabétisation.

## Politiques d'action sociale

### Actualités 2014

En guise de préambule, il est important de noter que les logiques d'activation s'accroissent encore, et que celles-ci, qui venaient surtout des politiques d'ISP, percolent de plus en plus dans les autres champs liés à l'Action sociale. Les dynamiques de contrôles permanents, ainsi encouragées, piègent tout le monde dans leurs logiques, des bénéficiaires aux travailleurs.

Le nouveau décret sur l'intégration des personnes étran-

5 Voir «V. Organisation de Lire et Écrire en Wallonie», page 36.

6 Voir «V. Organisation de Lire et Écrire en Wallonie», page 38.

7 Un référentiel est un outil de référence commun sur un champ de compétence/un métier particulier.

gères et d'origine étrangère (PEOE) a été voté par le Parlement wallon le 26 mars 2014. Le Gouvernement wallon y a inclus un volet destiné à organiser et à mettre en place, au plan local, un parcours d'accueil des personnes primo-arrivantes dans le but de leur fournir le soutien et les informations nécessaires pour mener leur vie en toute autonomie.

Le décret, dans son ensemble, marque une évolution importante par rapport au précédent : il était question de co-développement social (réalisé conjointement par des personnes autochtones et personnes étrangères) dans le décret de 1996, il est question « d'intégration » des personnes dans le nouveau décret. Le modèle d'intégration pensé par le Gouvernement wallon s'inscrit à nouveau dans la logique de l'État social actif : responsabilité individuelle, contractualisation, certification, contrôle.

La focalisation sur les personnes primo-arrivantes, mais aussi les modalités d'application du dispositif posent problème avec, notamment, l'obligation de suivre la première étape du parcours, avec sanctions à l'appui, la formalisation du parcours de formation (un découpage en trois axes de formation visant la citoyenneté, les compétences linguistiques, l'insertion socioprofessionnelle), des limites dans la durée des formations et des modes d'évaluation des personnes (le recours à des attestations de suivi, voire de maîtrise des compétences).

Une grande partie des personnes étrangères maîtrisent déjà la langue écrite dans leur langue maternelle et ont une demande pressante de français langue étrangère (FLE). Les personnes analphabètes sont minoritaires. Le décret et son arrêté d'application ne font aucune distinction claire entre ces deux groupes de personnes. Ils précisent des durées de formation et des conditions de formation pour les formateurs qui correspondent davantage aux personnes maîtrisant l'écrit dans leur langue maternelle et qui sont dès lors en demande d'une formation FLE.

Au niveau de la Déclaration de politique régionale wallonne 2014, l'action sociale se retrouve dans le chapitre cohésion sociale. Et ce n'est que dans les chapitres y étant liés que l'on retrouve mention de l'alphabétisation (Lutte contre la pauvreté et personnes étrangères). Alors que le parcours d'accueil des primo-arrivants ne mentionne que le FLE, la DPR, elle, fait la distinction entre l'alphabétisation et le FLE, ce qui constitue un progrès. Par contre, alors que l'apprentissage du français devait rester le libre choix des personnes dans le parcours d'accueil, la DPR introduit la notion d'obligation de cet apprentissage pour les primo-arrivants, « en fonction des moyens disponibles ». La crainte est donc un glissement d'un public bénéficiaire et volontaire vers un autre qui serait obligé.

La DPR faisant explicitement référence au parcours d'accueil coordonné par les centres régionaux d'intégration (CRI), un enjeu qui apparaît est celui de la formation des formateurs, qui est définie de façon très limitative dans le dispositif d'accueil et la coopération entre CRI et Régionales de Lire et Écrire.

L'autre volet des politiques d'action sociale qui concerne l'alphabétisation est le refinancement des organismes développant des activités de formation vis-à-vis des publics francophones en situation d'illettrisme qui ne sont pas dans une démarche d'insertion socioprofessionnelle au

sens administratif (notamment les organismes d'éducation permanente). Comme les trois années qui précèdent, il n'y a pas eu d'évolution notable en 2014 : l'essentiel du financement des actions d'alphabétisation reste lié à l'insertion socioprofessionnelle. En outre, la récente focalisation des politiques sur les questions d'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère risque de conduire à un recentrage des financements sur ces publics en particulier, au détriment des publics francophones. Enfin, la décision de la Ministre de l'Action sociale du gouvernement sortant de supprimer l'accès des opérateurs d'alphabétisation au dispositif « article 18 » du décret des plans de cohésion sociale (voir «II. Actualités politiques», page 15) constitue un recul certain en termes de prise en compte de ces publics.

## Actions et positions de Lire et Écrire en Wallonie

Dans le cadre de la mise en place du décret relatif à l'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère (PEOE), dans son volet dispositif d'accueil des primo-arrivants (DAPA), la place de l'alphabétisation et la prise en compte des personnes analphabètes dans leur langue d'origine n'est pas formellement reconnue et les dispositions se révèlent inadéquates.

Pour faire valoir le droit des analphabètes à l'accès aux formations, Lire et Écrire en Wallonie, en plus de réflexions internes et de diffusion d'une note de positionnement, a rencontré à plusieurs reprises le DISCRI, soit au travers de réunions, soit au travers de participation à des séminaires sur le sujet.

Les enjeux et difficultés liés au parcours d'accueil et à l'obligation de l'apprentissage du français, présente dans la DPR, que nous avons relevés, ont été expliqués aux représentants du cabinet Prévot. Et notamment les problématiques de la confusion entre alphabétisation et FLE, ainsi que celle des exigences liées aux formateurs pouvant être reconnus dans le cadre du DAPA (apprentissage du français et parcours de citoyenneté). Suite à la rencontre, et à la bonne qualité des échanges initiaux, Lire et Écrire en Wallonie a régulièrement relancé le représentant du cabinet en charge de nos matières, sans résultats probants en 2014.

Cette rencontre avec le cabinet Prévot fut également l'occasion d'être entendu sur la propagation des logiques d'activation sur les politiques d'action sociale, et leurs effets pervers sur les publics qui en relèvent dont le tout à l'insertion professionnelle en faisant fi des dynamiques d'émancipation et d'insertion sociale.

L'objectif 3 de la convention Région wallonne Alpha 2014-2016 liant Lire et Écrire en Wallonie et les pouvoirs subsidiant au niveau de la Wallonie (Ministre de l'emploi et formation professionnelle, et Ministre de la santé, affaires sociales et égalité des chances) a pour but d'offrir un espace de formation pour ces personnes, ignorées par les décrets CISP et PEOE, n'étant ni demandeuses d'emploi, ni d'origine étrangère ou étrangères. Cependant, l'inscription de cet objectif dans la convention ne compense pas

l'absence d'une politique transversale d'action sociale qui reconnaisse que l'alphabétisation est un moyen de lutter pour les personnes en situation de précarité et qui déploie des moyens pour mener des actions destinées à rencontrer les personnes et leur offrir un espace d'apprentissage non formel, qui s'intègre dans les lieux où elles vivent. L'inscription de l'alphabétisation dans le chapitre « Lutte contre la pauvreté » de la Déclaration de politique régionale, peut être vue comme un signe encourageant allant dans ce sens. Hélas !, sans pour autant apporter les moyens supplémentaires nécessaires pour passer de l'intention à l'action. Par ailleurs, et notamment en relation avec le Plan de Lutte contre la pauvreté qui est en cours d'élaboration au cabinet Magnette, il faudra veiller à ce que le rôle de l'alphabétisation dans l'ISP ne soit pas ignoré.

## Accès des travailleurs à la formation

### Actualités 2014

La Déclaration de politique régionale wallonne 2009-2014 comprenait une mesure relative à l'alphabétisation des travailleurs en situation d'illettrisme. Corollairement, l'alphabétisation des travailleurs est inscrite dans la convention Région wallonne Alpha 2011-2013 négociée entre Lire et Écrire en Wallonie et les pouvoirs subsidiant. La convention permet de couvrir les deux volets complémentaires d'actions menées par Lire et Écrire afin de maintenir et développer l'accès à la formation pour les travailleurs en difficulté de lecture et d'écriture : a) le développement de collaborations avec les fonds sectoriels, intersectoriels et de formation afin de renforcer la possibilité pour les travailleurs de se former dans le cadre du travail<sup>8</sup> ; b) l'organisation d'une offre de formation diversifiée (journée, soirée, week-end) qui permette d'accueillir des travailleurs en formation, qu'ils viennent dans le cadre d'une démarche concertée avec leur employeur ou en marge de leur travail. Dans le cadre des négociations menées en 2013 pour la reconduction de la convention Région wallonne Alpha, Lire et Écrire et les partenaires politiques se sont accordés sur la nécessité de maintenir l'objectif de soutien à la formation des travailleurs pour la période 2014-2016.

### Actions et positions de Lire et Écrire en Wallonie

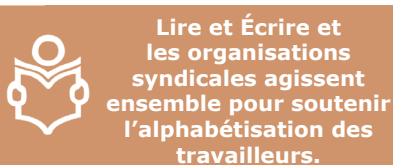
En 2014, les Régionales ont accueilli 202 apprenants travailleurs, dont 21 sont entrés en formation dans le cadre d'une démarche concertée avec leur employeur contre 39 en 2013. Les collaborations qui peuvent être mises en place par chaque Régionale avec des entreprises sont en effet fragiles<sup>9</sup>. Maintenir l'offre existante constitue donc un défi majeur pour les Régionales.

<sup>8</sup> Lire et Écrire se positionne en effet en faveur de l'inscription de la formation en alphabétisation dans les formations d'entreprises ou sectorielles afin d'encourager la mise en place de telles formations pendant les heures de travail avec maintien du salaire et sans surcharge de travail.

<sup>9</sup> De nombreuses collaborations avec les entreprises se sont développées sur base de relations interpersonnelles. Si la personne porteuse du projet au sein de l'entreprise s'en va, c'est tout le dispositif de formation qui peut être remis en question. C'est notamment le cas à Lire et Écrire Liège-Huy-Waremme qui a vu une collaboration de plusieurs années s'arrêter suite à un changement au niveau de la direction de l'entreprise.

Le développement de partenariats avec les fonds sectoriels est mené dans le cadre d'une stratégie plus globale et collective, avec des actions coordonnées entre l'ensemble des Régionales.

Que ce soit au niveau d'actions locales ou coordonnées, les organisations syndicales doivent être des soutiens à l'action de Lire et Écrire : partenaires de l'élaboration d'un projet de formation au sein des entreprises, les organisations syndicales ont un rôle essentiel à jouer quant à la protection des travailleurs en situation d'illettrisme qui souhaitent s'engager dans une formation d'alphabétisation ; ils sont par ailleurs des relais privilégiés vers les fonds sectoriels, intersectoriels et/ou de formation. C'est d'ailleurs sur l'impulsion des organisations syndicales en son sein que le conseil d'administration de Lire et Écrire en Wallonie réaffirme, particulièrement depuis les années 2000, l'importance de développer les liens avec le monde du travail pour assurer la prise en compte des travailleurs en situation d'illettrisme. L'ampleur du phénomène<sup>10</sup> justifiant à elle seule d'en faire une priorité pour Lire et Écrire. Toutefois, la proportion de travailleurs en formation reste faible (les apprenants travailleurs représentent 8 % du total des personnes en formation à Lire et Écrire en 2014) et les collaborations avec les entreprises et les fonds sectoriels sont peu nombreuses. Différents freins interviennent, par exemples : la méconnaissance de la problématique de l'illettrisme au sein des entreprises et du monde politique ; et pour les travailleurs en situation d'illettrisme : le manque d'informations sur les possibilités de formation, sur l'existence du congé-éducation payé (CEP), les difficultés de se libérer pour la formation, la crainte de révéler sa situation... De plus, le contexte socio-économique et politique actuel ne place pas la formation de base au centre des préoccupations et contribue à mettre un voile sur le phénomène d'illettrisme au travail : les fonds sectoriels et les différentes subventions liées à la formation des adultes valorisent davantage les formations qualifiantes ; les employeurs envisagent les formations en termes de rentabilité ; la compétitivité du marché du travail renforce les tabous, la peur de la stigmatisation et la crainte de perdre son travail pour les personnes concernées... Et les organisations syndicales sont, quant à elles, mobilisées dans une lutte d'ampleur contre les dérives d'un État social actif toujours plus agressif envers les acquis sociaux. L'alphabétisation des travailleurs, comme outil d'émancipation sociale, est pourtant bien liée aux enjeux de lutte collective et de changement social portés par ces organisations. D'autant que le phénomène d'illettrisme touche aussi la sphère militante et le milieu syndical<sup>11</sup>. Ainsi, c'est avec un engagement concret et fort des organisations syndicales en soutien des actions de Lire et Écrire que des stratégies efficaces pourront être mises en place afin de garantir une meilleure prise en compte des travailleurs en situation d'illettrisme.



## Politique de cohésion sociale

### Actualités 2014

Au niveau de la DPR, les PCS ne sont mentionnés que de façon très succincte en parlant de simplification administrative et de partenariats entre associations et communes dans une logique d'efficacité et d'efficience.

En 2014, a débuté la nouvelle programmation des Plans de cohésion sociale (PCS) – 2014-2019. Comme dans le cadre de la programmation précédente, dont Lire et Écrire avait réalisé une évaluation propre en parallèle de l'évaluation menée par l'administration, l'ensemble des Régionales se sont investies dans les PCS de plusieurs communes du territoire qu'elles couvrent (au total une cinquantaine<sup>12</sup>), afin de pouvoir y mener différents types d'action : sensibilisation, mais aussi formation ou encore accompagnement méthodologique et autres types d'activités. Les PCS offrent en effet :

- une opportunité pour renforcer l'ancrage local en vue d'aller plus aisément à la rencontre des personnes en difficultés de lecture et d'écriture, de faire émerger la demande d'alphabétisation et de promouvoir la prise en compte des difficultés de ces personnes, et ce notamment via le développement de partenariats multiples avec les acteurs locaux et la promotion d'une culture collaborative entre ces différents acteurs ;
- la possibilité de développer l'alphabétisation dans le cadre de stratégies plus larges visant l'inclusion et la cohésion sociale, dans une perspective politique globale de lutte contre les inégalités et les exclusions, qu'elles soient sociales, culturelles, politiques ou économiques ;
- une opportunité pour aller à la rencontre d'un public souvent belge et non demandeur d'emploi, que l'on parvient difficilement à toucher, et pour proposer à ces personnes une offre de formation qu'il n'est généralement pas possible de mettre en place via les financements habituels qui visent majoritairement les publics en démarche d'insertion socioprofessionnelle.

### Actions et positions de Lire et Écrire en Wallonie

La question de la place de l'alphabétisation au sein des communes et des PCS est remontée sur la table lors des rencontres avec les cabinets Maignette et Prévot. Du côté du cabinet du Ministre président, il fut question de l'importance et de la pertinence des choix des communes et des élus locaux quand aux moyens qu'ils engagent, ou non, pour des problématiques sociales (dont l'alphabétisation). Des deux côtés, le constat demeure néanmoins que les moyens, anciennement octroyés via l'article 18, ont disparu et qu'il n'y a pas réellement de possibilité de contraindre les élus locaux de développer des actions d'alphabétisation. Au vu des échanges et de la DPR, on peut se poser la question de l'importance réellement accordée aux PCS par le Gouvernement wallon.

10 D'après les données de l'enquête « Information Vie Quotidienne » menée en 2011/2012 par l'INSEE en France, 51% des personnes en situation d'illettrisme sont dans l'emploi.

11 Voir à ce sujet le travail d'Hugues Lenoir : « Syndicalisme et situations d'illettrisme (Militants et savoirs de base) ». Rapport de recherche, 2005.

12 Source : tableau de bord 2014 de la convention RW Alpha.

Pour Lire et Écrire, les plans de cohésion sociale restent un « outil » essentiel et indispensable pour développer des actions locales et de proximité d'alphabétisation qui répondent au mieux aux besoins des personnes. Ils présentent l'avantage de ne pas catégoriser les publics bénéficiaires des actions. La dynamique des PCS favorise aussi le développement des partenariats communes/associations (dont Lire et Écrire).



**Les plans de cohésion sociale sont un outil essentiel pour développer les actions d'alphabétisation.**

## Coordination des actions au niveau territorial

### Actualités 2014

La DPR ne mentionne qu'une seule fois les bassins de vie (mentionnés comme tels), et ce sans précisions sur le rôle que le Gouvernement wallon entend leur faire jouer.

La réalisation des actions menées en faveur des personnes en situation d'analphabétisme/illettrisme résulte de la collaboration entre des opérateurs d'alphabétisation – principalement du secteur associatif et de la promotion sociale – et les pouvoirs publics de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Entre ces deux niveaux, il existe un certain nombre de lieux de concertation au niveau territorial permettant la coordination des actions d'alphabétisation avec les actions d'autres opérateurs de formation ou d'accueil des personnes (par exemples, du secteur de l'insertion socioprofessionnelle – plateformes EFT/OISP – ou de l'action sociale – plateformes FLE organisées par les Centres régionaux d'intégration). Malgré cette diversité d'acteurs et d'organes mobilisés, il existe au niveau territorial peu de lieux dans lesquels les actions « intersecteurs » apparaissent de manière visible, concertée et coordonnée. On observe à la fois une dispersion de la coordination entre les différentes plateformes et, simultanément, des recouvrements entre les plateformes qui travaillent parfois sur les mêmes sujets. En ce qui concerne la participation des opérateurs d'alphabétisation aux activités de toutes ces plateformes, se posent également des problèmes de disponibilité et de ressources.

Le projet d'accord de coopération relatif à la mise en œuvre des bassins de vie enseignement qualifiant - formation - emploi (EFE), approuvé par les trois gouvernements en janvier 2014 et voté au Parlement wallon en avril 2014, semble constituer une opportunité pour pouvoir combler en partie cette lacune. Chaque bassin de vie wallon inclut dans ses instances des représentants des organisations représentatives des travailleurs et des employeurs ; des représentants du FOREM ; des représentants de l'IFAPME ; des représentants de l'Interfédé ; et des représentants de l'enseignement. Sont également représentés d'autres acteurs ayant voie consultative, dont un représentant du secteur de l'alphabétisation.

L'inscription de l'alphabétisation dans les bassins de vie est très certainement une avancée pour le développement territorial. Une nouvelle dynamique peut se mettre en place en matière de politique d'alphabétisation.

Concrètement, les Comités subrégionaux de l'emploi et la formation (CSEF) deviennent l'Instance bassin de vie de leur territoire, ce qui en matière d'alphabétisation est plutôt positif, compte tenu des collaborations que Lire et Écrire a pu réaliser avec eux et du fait que la plupart d'entre eux se sont déjà impliqués dans la réalisation de cartographies de l'offre de formation d'alphabétisation, de français langue étrangère, de remise à niveau. Les instances bassins de vie sont chargées de développer des pôles de synergies permettant l'émergence de projets communs visant à l'amélioration des dispositifs locaux.

### Actions et positions de Lire et Écrire en Wallonie

Une note de positionnement avait été diffusée auprès de nos partenaires en mars 2013, et en octobre 2013, pointant les opportunités mais aussi les limites que présente le projet « bassins de vie » (avec notamment la réduction de l'alphabétisation au champ de l'insertion socioprofessionnelle), et rappelant les missions qui devraient être développées au niveau territorial, en matière d'alphabétisation.

Si la mise en œuvre des « bassins de vie enseignement – formation – emploi » constitue une avancée vers une plus grande visibilité, une concertation, et la coordination des actions d'alphabétisation au niveau territorial, l'accord de coopération s'inscrit dans le contexte des politiques d'insertion socioprofessionnelle et limite dès lors son champ d'action. Or Lire et Écrire réaffirme la place transversale de l'alphabétisation : au carrefour de la vie économique, sociale, culturelle et politique, l'alphabétisation est plus qu'une étape du parcours d'insertion socioprofessionnelle. C'est pourquoi, pour une vision globale, intégrée et transversale des parcours des personnes, Lire et Écrire aurait souhaité que soient présents dans la composition des bassins de vie des représentants du monde socioculturel, des Plans de cohésion sociale, et des centres régionaux d'intégration des personnes d'origine étrangère.



**L'inscription de l'alphabétisation dans les bassins de vie est très certainement une avancée pour le développement territorial.**

En matière d'alphabétisation, Lire et Écrire en Wallonie rappelle les missions qui devraient être développées au niveau territorial ; il s'agit de :

- *promouvoir le droit à l'alphabétisation pour tous*, ce qui implique notamment de réaliser un état des lieux mis à jour de l'offre de formation, pour soutenir le développement d'une offre de formation de qualité et de proximité, une bonne répartition de l'offre sur le territoire...
- *veiller à ce que les personnes en situation d'illettrisme ne fassent pas l'objet de discrimination*, ce qui implique par exemples de former des personnes-relais, de soutenir les actions d'émergence de la demande auprès des populations en situation d'extrême pauvreté, à travers des partenariats avec les secteurs sociaux et de l'action sociale.

Le bassin de vie apparaît comme le niveau territorial le plus propice pour mener ce type d'actions, en leur donnant un



ordre de priorité qui pourrait varier d'un bassin de vie à l'autre, compte tenu de la situation socioéconomique et culturelle du territoire. Il est également essentiel d'accorder aux bassins de vie les moyens nécessaires pour remplir leurs missions et permettre la mise en œuvre des priorités définies sur chaque territoire. Enfin, prévoir la rencontre des représentants du secteur de l'alphabétisation pour échanger sur les développements territoriaux et partager l'expérience, permettrait d'assurer une vision globale au niveau de la Wallonie.

Lire et Écrire réaffirme en outre l'importance de respecter les principes de la Charte associative. Si le pouvoir public et l'associatif ont besoin l'un de l'autre pour travailler efficacement, cette collaboration exige de redéfinir les limites du contrôle exercé par les autorités publiques. Dans le contexte actuel, l'intervention de l'État dans l'accompagnement des personnes vers la formation, voire dans les aspects pédagogiques, a tendance à se renforcer.

Lire et Écrire réaffirme la liberté associative, notamment au niveau de l'accueil et de l'orientation des personnes, mais aussi au niveau des démarches d'apprentissage mises en œuvre dans les associations et, par conséquent, au niveau de leur évaluation.

L'année 2014 reste encore une année de transition pour la mise en place des bassins EFE et ce n'est qu'en 2015 que devrait vraiment commencer la mise en œuvre de leurs plans d'actions.



**La rencontre des  
représentants alpha  
au sein des bassins EFE  
facilitera une vision  
globale au niveau de la  
Wallonie.**



# III. MISSIONS ET MANDATS DE LIRE ET ÉCRIRE EN WALLONIE

## Mission politique

### Lire et Écrire en Wallonie en tant qu'interlocuteur politique

**L**ire et Écrire en Wallonie a pour but le développement et la reconnaissance de l'alphabétisation en Wallonie. Cette mission nous confère une responsabilité globale et un statut particulier vis-à-vis des pouvoirs publics : être l'interlocuteur politique sur les questions d'alphabétisation et de lutte contre l'illettrisme.

Ainsi, Lire et Écrire en Wallonie porte un rôle d'interface politique au niveau wallon entre les Régionales de Lire et Écrire et les pouvoirs publics. C'est dans le cadre de cette mission politique que s'inscrivent les actions de partenariat et de sensibilisation de la coordination wallonne, en appui des actions et des partenariats développés au niveau local par les Régionales. Il s'agit notamment de soutenir la réflexion sur les orientations en matière d'alphabétisation, de porter et diffuser le point de vue de l'alphabétisation, et du travail de lobby/revendications/négociations auprès des pouvoirs publics.

Dans ce cadre, les partenaires principaux de Lire et Écrire en Wallonie sont :

- la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- les cabinets ministériels : Ministre de l'Emploi et de la Formation ; Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances ; Ministre-Président de la Wallonie ; Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles ; Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des Chances de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- les parlementaires wallons ;
- le Forem, la DiCS, l'IWEPS et l'Agence FSE ;
- les deux mouvements ouvriers : chrétien et socialiste ;
- l'Interfédération des EFT/OISP et les quatre fédérations qui la composent : ALEAP, CAIPS, AID, ACFI, en plus de Lire et Écrire.

## Des lieux pour porter et diffuser la voix de l'alpha

### Le Comité de pilotage permanent sur l'alphabétisation des adultes

Tout au long de l'année 2014, Lire et Écrire en Wallonie a activement participé au comité de pilotage de la Conférence interministérielle et aux différents groupes de travail mis en place pour traiter de problématiques particulières, notamment l'évaluation des politiques d'alphabétisation et le développement d'un questionnaire harmonisé pour l'ensemble du secteur de l'alphabétisation en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces lieux permettent à Lire et Écrire de promouvoir et de défendre le droit à l'alphabétisation pour tous et, plus particulièrement, d'éclairer et de relayer auprès des représentants politiques et des administrations les réalités de terrain vécues par les organismes d'alphabétisation.

### L'Interfédération

Lire et Écrire en Wallonie occupe deux mandats d'administrateur auprès de l'Interfédération des entreprises de formation par le travail (EFT) et des organismes d'insertion socioprofessionnelle (OISP). L'Interfédération des EFT/OISP promeut et défend les personnes et les associations du secteur de l'insertion socioprofessionnelle. En son sein, Lire et Écrire en Wallonie veille à la prise en compte des personnes en difficultés de lecture et d'écriture, et des spécificités des Régionales reconnues comme OISP. En 2014, l'Interfédération a notamment porté la poursuite des travaux de concertation et de négociation autour du nouveau décret CISP (pour Centres d'Insertion SocioProfessionnelle) organisant le financement du secteur (voir «II. Actualités politiques», page 12, pour plus de détails). Ce travail a nécessité de nombreuses rencontres et réunions avec le cabinet du ministre de la formation et l'administration wallonne ainsi que de nombreux groupes de travail préparatoires au niveau de l'Interfédé. Cette année, nous avons également travaillé sur la réforme mise en œuvre au sein du Forem pour l'accueil et l'orientation des demandeurs d'emploi et son impact sur la place et le rôle du dispositif CEFO (Carrefour emploi formation).

Enfin, nous avons participé et pris en charge l'animation d'un atelier aux Assises de l'Insertion « Pour un accompagnement de qualité des demandeurs d'emploi », organisées et coordonnées par l'Interfédération. Les Assises de

l'insertion de cette année se sont focalisées sur différents aspects pouvant faciliter, ou pas, les dynamiques d'accompagnement des demandeurs d'emploi, et ce notamment à travers l'accès aux formations, le droit au travail... Dans le cadre de sa participation à l'Interfédéré, Lire et Écrire en Wallonie a pris en charge l'atelier consacré aux personnes accompagnées afin que cet accompagnement puisse être un véritable levier pour des publics de plus en plus socialement et professionnellement désaffiliés.

### Comités d'accompagnement de la convention Région wallonne Alpha 2014-2016

Les réunions de suivi de la convention entre la Wallonie et Lire et Écrire, rassemblent des représentants du Ministre-président de la Wallonie, du Ministre wallon de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, de la Ministre wallonne de l'emploi et de la formation, du Ministre des pouvoirs locaux, du SPW – DGO6, Direction des politiques transversales Région, du SPW – DiCS, Direction interdépartementale de la cohésion sociale, du SPW – DGO5, Direction de l'action sociale, du secrétariat permanent de la Conférence interministérielle de l'alphabétisation, d'un (e) représentant(e) du Forem. C'est un lieu de débat et de négociation concernant les stratégies de lutte pour l'alphabétisation dans chaque territoire et sur l'ensemble de la Wallonie telles que menées par Lire et Écrire.

### Groupes de travail et autres rencontres avec nos différents partenaires

La mission politique de Lire et écrire en Wallonie se traduit par de nombreuses rencontres avec les représentants des différents cabinets ministériels en charge des matières liées à l'alphabétisation. Les groupes de travail, réunions formelles ou rencontres plus informelles, sont autant de lieux dans lesquels Lire et Écrire en Wallonie porte les enjeux, positionnements et revendications du mouvement (voir «II. Actualités politiques», page 9, pour plus de détails).

### Les représentants politiques dans le cadre des élections 2014

Dans la perspective des élections de mai 2014, Lire et Écrire en Wallonie a poursuivi le travail de finalisation du cahier de revendications du mouvement Lire et Écrire. Dans ce cadre, avant la date des élections, nous avons organisé diverses rencontres parlementaires afin de sensibiliser nos élus politiques à la problématique de l'alphabétisation et en particulier aux difficultés rencontrées par le public en situation d'illettrisme dans les différents aspects de sa vie au quotidien.

### Les nouveaux cabinets wallons pour la législature 2014-2018

Suite à la mise en place du nouveau Gouvernement wallon, Lire et Écrire en Wallonie a initié une série de rencontres avec les nouveaux cabinets dont les matières recouvrent les différents enjeux auxquels sont liés l'alphabétisation et la lutte contre l'illettrisme. Ces rencontres ont été préparées en amont, sur base d'une note synthétique sur les constats et enjeux de l'alphabétisation en Wallonie, en repartant de l'analyse croisée et critique de la Déclaration de politique

régionale avec nos revendications, et en orientant le propos sur les matières du Ministre tout en insistant sur la transversalité de l'alphabétisation. Ont été rencontrés, le cabinet du Ministre Président, en charge de la lutte contre la pauvreté, le cabinet du Ministre de l'Action sociale et le cabinet de la Ministre de l'Emploi et de la Formation.

## Interventions publiques de Lire et Écrire en Wallonie

### Participation au colloque de SAW-B sur la mesure de l'impact social, avec intervention sur l'évaluation des impacts de l'alphabétisation

Le thème de ce colloque était en lien avec le souhait annoncé de la Commission européenne, de soutenir le développement d'entreprises sociales, c'est-à-dire d'entreprises qui, au-delà des objectifs économiques, cherchent à avoir un impact de type « sociétal », à savoir un effet sur l'emploi, le bien-être des travailleurs, le respect de l'environnement, etc. L'octroi de subventions serait lié à des critères d'impact social, qu'il faut donc pouvoir mesurer. Un rapport d'experts mandatés par la Commission suggère de se référer à un cadre logique (inputs, process, outputs, outcomes, impacts) utilisé dans le monde économique. Ce cadre logique qui apparaît intéressant pour analyser les effets de son activité pose deux problèmes majeurs : il est déterministe (tout est pensé à l'avance) et il repose sur un pré-supposé de causalité qui n'est pas du tout avéré lorsqu'on parle d'impacts de types sociétaux. Dans ce colloque, qui a eu lieu en février, le pôle recherche et développement de Lire et Écrire en Wallonie a présenté, comme alternative, le mode d'évaluation participative mis en œuvre dans le cadre de l'évaluation de l'impact de l'alphabétisation en 2010 et 2012.

### Participation au 6<sup>ème</sup> Congrès de l'Association belge de sciences politiques « politiques de crise, crises du politiques » et intervention sur « l'institutionnalisation des politiques d'alphabétisation en Wallonie : en quoi la référence à l'employabilité a-t-elle modifié le champ ? »

En avril, le pôle recherche et développement de Lire et Écrire en Wallonie est intervenu dans le cadre de ce congrès, en collaboration avec Lire et Écrire Communauté française et l'IWEPS. La communication a visé à montrer et analyser l'évolution du secteur de l'alphabétisation au regard des différentes crises – politiques, économiques, sociales – qui se sont succédées depuis sa naissance. L'intervention a notamment permis de questionner l'impact de l'émergence et de la montée en puissance des logiques d'activation et des références à l'employabilité sur l'organisation du secteur, le comportement des acteurs et le profil des publics.

### Participation et intervention au Colloque « Illettrisme et construction de soi », organisé par l'association champenoise Initiales, à Reims

Ce colloque, qui s'est déroulé en septembre, visait à aborder toute une série de questions en lien avec la conception de la formation comme lieu du développement personnel et social, et non uniquement comme moyen d'acquisition de connaissances et compétences.

Dans ce cadre, le pôle recherche et développement de Lire et Écrire en Wallonie a présenté les résultats de différentes enquêtes et analyses menées par Lire et Écrire en lien avec l'impact de l'alphabétisation sur la vie des personnes. Ces travaux ont en effet permis de mettre en lumière des effets de la formation liés à la transformation identitaire, à l'insertion sociale, à l'insertion socioprofessionnelle ou encore à la participation citoyenne.

### Participation et intervention au Colloque « Illettrisme – apprendre durablement les compétences de base : bonnes pratiques », organisé à Berne par Lire et Écrire Suisse

Le colloque a eu lieu à Berne en octobre. Il s'est intéressé à l'apprentissage tout au long de la vie et aux exigences en termes de formation de base. Dans ce cadre, le pôle recherche et développement a fait une intervention intitulée « L'évaluation de l'alphabétisation : méthodes et enjeux pour l'action publique en Wallonie », qui présentait les principaux modes d'évaluation requis ou suggérés par les pouvoirs publics, pour évaluer l'action d'alphabétisation, et qui questionnait leur complémentarité.

### Des chiffres et des analyses au service de l'action politique

Ces actions nombreuses et multiples au plan politique requièrent la collecte rigoureuse et l'analyse de toutes les informations quantitatives et qualitatives relatives à l'alphabétisation. Relevant de différents niveaux de pouvoir, ces données sont souvent spécifiques. Pour soutenir les enjeux et réalités du secteur de l'alphabétisation, un travail de compilation des données quantitatives a été réalisé, des argumentaires et notes de synthèse ont été rédigés et diffusés à différentes occasions.

L'objectif étant de rendre compte des réalités de l'alphabétisation, de son histoire, des publics, des politiques publiques d'alphabétisation, de l'offre de formation, de l'évolution des financements et des priorités pour l'alpha en Wallonie.

En 2014, les analyses, études et notes de positionnement produites ont porté sur :

- le nouveau décret wallon sur l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère ;
- une recherche-action menée dans la Régionale de Lire et Écrire Centre-Mons-Borinage, et son implication sur les pratiques professionnelles des travailleurs ;
- le projet d'accord de coopération sur les bassins de vie – Enseignement qualifiant-Formation-Emploi ;
- l'impact des politiques d'activation sur la demande de formation ;
- l'école et l'illettrisme ;
- l'alphabétisation des travailleurs ;
- les constats, enjeux et revendications liés à l'alphabétisation, à destination des rencontres institutionnelles ;

- l'analyse croisée de la DPR au regard de nos revendications, à destination du mouvement.

Ces analyses ont été diffusées via le site Internet de Lire et Écrire (<http://wallonie.lire-et-ecrire.be/>) et/ou communiquées plus directement au pouvoir politique. Elles sont également diffusées auprès des Régionales de Lire et Écrire afin de soutenir la prise de décision locale (voir ci-dessous).

## Mission de services aux Régionales

La mission de services aux Régionales permet à chaque Régionale de bénéficier d'un accompagnement individualisé et/ou collectif, sur toutes les questions qui traversent leurs actions. Ainsi, les directions et les équipes qui le souhaitent, bénéficient d'un espace d'échange et de travail avec la coordination wallonne.

### Soutien stratégique

#### Appropriation des cadres politiques et positionnements

En lien avec les actualités politiques, Lire et Écrire en Wallonie accompagne les Régionales dans l'appropriation des différents cadres législatifs et politiques qui impactent directement ou indirectement les actions de Lire et Écrire, et alimente la réflexion pour permettre le positionnement de Lire et Écrire face à ces différentes politiques (voir «II. Actualités politiques», page 9). On peut considérer que c'est le versant interne de la mission politique de Lire et Écrire en Wallonie. Cette mission est réalisée à travers des suivis individuels, l'organisation de réunions de travail spécifiques, et la diffusion d'analyses - que ce soit par exemple sous la forme d'une présentation au sein des différentes instances internes réunissant administrateurs et/ou directeurs des 8 Régionales, ou encore sous la forme de « Brèves » à destination de l'ensemble des travailleurs.

#### Rapport des actions auprès des pouvoirs subsidiant

La coordination wallonne réalise annuellement un rapport d'activités consolidé et analytique pour les conventions coordonnées par Lire et Écrire en Wallonie. Dans le cadre de la convention Région wallonne Alpha 2014-2016, Lire et Écrire en Wallonie a également piloté l'élaboration et le suivi d'un tableau de bord qui permet de rendre compte de nos actions vis-à-vis des pouvoirs publics de façon quantitative, deux fois par an. Ce tableau de bord a aussi pour but de faciliter le pilotage des actions par les Régionales.

#### Convention Région wallonne Alpha pour la période 2014-2016

Dans le cadre de la nouvelle programmation de la convention Région wallonne Alpha pour la période 2014-2016, et en vue de la rencontre avec les nouveaux membres du comité d'accompagnement de la convention, Lire et Écrire en Wallonie a, en collaboration avec les 8 Régionales, rédigé une série de huit notes décrivant les contextes socioéconomiques dans lesquels les Régionales développent et/ou coordonnent l'action d'alphabétisation.

Ces notes comprennent, pour chaque territoire couvert par les Régionales, une description du contexte socioéconomique de la sous-région, un aperçu de l'offre actuelle de formation en alphabétisation et des besoins non couverts, ainsi qu'une synthèse des actions menées par Lire et Écrire en vue du développement territorial de l'alphabétisation que ce soit au niveau de la formation ou de la prise en compte des personnes en situation d'illettrisme dans toutes les sphères de la vie, via le travail partenarial et la sensibilisation.

Elles visent ainsi à mettre en lumière une série de facteurs socioéconomiques qui expliquent pourquoi l'action d'alphabétisation ne se développe pas de manière identique sur les différents territoires couverts par les Régionales. L'analyse met en évidence le fait qu'une décision centralisée ne pourra jamais accéder à l'ensemble des éléments pertinents pour une commune ou un quartier, tant les situations diffèrent. Elle soutient l'intérêt d'une prise de décision territoriale, impliquant le niveau communal et celui du Bassin de vie EFE.

### Conseil des directions wallonnes

À raison en moyenne de deux matinées par mois, l'ensemble des directions des Régionales se rencontrent sous le pilotage de Lire et Écrire en Wallonie en vue d'échanger, débattre de divers enjeux opérationnels qui impactent l'activité des Régionales, de définir des stratégies collectives et de décider de positionnements communs.

Des CDW (conseils des directions wallonnes) thématiques sont aussi organisés en élargissant la participation aux coordinateurs des Régionales pour débattre de sujets tels l'évaluation des politiques d'alphabétisation, ou encore les publics en formation à Lire et Écrire.

### Mise en place du soutien juridique

L'engagement pour compte de tous d'une juriste à mi-temps permet de répondre à un besoin de soutien en matière d'information juridique et sociale. En 2014, la juriste a été amenée à travailler, entre autres, sur les matières suivantes : les modifications législatives en matière de risques psychosociaux au travail, sur les règles en matière de durée du travail, sur les impacts pour Lire et Écrire suite aux modifications en matière de crédit-temps, sur les différents rapports (APE, Maribel, etc.), sur les inspections effectuées par la Wallonie, sur l'actualisation du règlement de travail de Lire et Écrire, sur les statuts des Régionales suite à certaines modifications en matière d'ASBL...

### Accompagnement individuel des Régionales – Soutien aux directions des Régionales

En fonction des demandes et situations particulières des Régionales, Lire et Écrire en Wallonie propose un accompagnement individualisé.

Le changement de direction auprès de la Régionale de Lire et Écrire Charleroi Sud Hainaut a ainsi amené la Coordination wallonne à assurer un appui spécifique pour permettre la maîtrise progressive des enjeux et projets de Lire et Écrire dans leurs aspects politiques, stratégiques et financiers.

Nous avons également accompagné la Régionale de Namur dans ses démarches vis-à-vis de l'administration wallonne dans le cadre d'un litige.

La coordination wallonne propose également aux Régionales et à leurs équipes une présentation du décret CISP (avec potentiellement le décret AI), afin d'éclairer les travailleurs sur les dynamiques à l'œuvre derrière celui-ci, ses grands aspects, et l'impact qu'il aura en termes de pratiques professionnelles ou partenariales.

Lire et Écrire en Wallonie a également pris en charge la coordination des aspects communs aux futures demandes d'agrément CISP, et propose une aide individualisée aux Régionales pour leurs parties propres.

### Soutien administratif et financier

Cette mission a connu, depuis déjà quelques années, un développement important. Les pouvoirs subsidiant sont de plus en plus exigeants, les contraintes administratives de plus en plus nombreuses, les inspections de plus en plus pointues. La gestion administrative et financière nécessite une rigueur et un professionnalisme toujours plus grand.

Dans ce cadre, l'objectif de la coordination wallonne est de venir en soutien aux Régionales, d'accroître les collaborations, d'accompagner l'opérationnalisation des différentes mesures, de mettre en place des outils et procédures communs pour faciliter le travail et le rendre plus efficace. Les actions de soutien administratif et organisationnel apportées aux Régionales sont dès lors très variées.

En plus des actions continues d'appui aux Régionales en vue des inspections, des rapports intermédiaires et finaux à remettre aux pouvoirs subsidiant, des dossiers de justification des subsides, nous avons en 2014 travaillé plus particulièrement sur :

- l'appui administratif et financier spécifique à Lire et Écrire Communauté française suite à l'absence prolongée de la coordinatrice administrative et financière. Cet appui avait pour objectif de soutenir l'association et de permettre la continuité de ses activités dans l'attente d'une solution plus structurelle. Cette mission s'est clôturée le 30 juin 2014, suite à l'engagement d'un nouveau coordinateur administratif et financier ;
- la réalisation, pour compte de différentes entités, de deux marchés publics relatifs :
  - à la désignation d'un prestataire pour la maintenance informatique pour la Régionale de Namur ;
  - à la désignation d'un imprimeur pour la réalisation du Journal de l'Alpha pour Lire et Écrire Communauté française ;
- la mise à jour et l'automatisation du canevas de consolidation ont permis de simplifier le travail de consolidation et d'aboutir à un travail d'analyse comparative plus pointu entre les entités ;
- la mise à jour de l'outil budget. Cet outil est en lien avec le logiciel comptable et est complètement automatisé.

Au niveau des actions récurrentes, nous noterons encore pour 2014 :

- la recherche d'une cohérence administrative et financière au sein de Lire et Écrire ;
- la ligne de crédit coordonnée permet de rencontrer les besoins de trésorerie de chaque Régionale partenaire (Lire et Écrire Brabant wallon, Lire et Écrire Centre Mons Borinage, Lire et Écrire Liège-Huy-Waremme, Lire et Écrire Luxembourg, Lire et Écrire Verviers, Lire et Écrire en Wallonie). Une gestion proactive des tirages et remboursements, conjuguée à des taux d'intérêts à court terme qui sont restés bas, a permis de réduire le montant des intérêts financiers de l'exercice ;
- le soutien et l'appui effectif des équipes des Régionales en matière comptable et financière, pour la gestion de la ligne de crédit, le contrôle budgétaire, la gestion comptable, l'utilisation du logiciel comptable... ainsi qu'un appui pour le suivi des subventions et l'élaboration de plans de trésorerie ;
- un appui à des réglementations diverses dans le cadre des marchés publics, de la législation sociale grâce, entre autres, à des recherches et un apport documentaire ;
- un soutien dans le montage des dossiers de subventions, les contrôles de l'inspection et les démarches avec le réviseur ;
- de multiples interventions auprès du cabinet du ministre de la formation professionnelle et du service contentieux de la Wallonie afin de débloquer des montants en attente de paiement.

Notons enfin que les interventions spécifiques auprès des Régionales se font à géométrie variable en fonction de la demande, des difficultés rencontrées et des questions posées.

## Soutien méthodologique

### Recherche-Action et mise en place d'un projet d'échange de pratiques

Dans le cadre de sa mission de soutien méthodologique aux Régionales, Lire et Écrire en Wallonie a proposé, en 2011, le recours à la méthodologie de la recherche-action en vue de mener une réflexion sur les tensions rencontrées dans le cadre des pratiques des travailleurs de l'association, et de définir des actions à mettre en œuvre pour tenter de surmonter ces difficultés.

En 2012, une recherche-action a ainsi été lancée avec l'équipe de Lire et Écrire Centre-Mons-Borinage, sur le thème de l'articulation des apprentissages des savoirs de base et des dimensions d'éducation permanente au sein des pratiques de formation de l'association. La démarche visait à chercher une réponse aux difficultés formulées par les travailleurs d'intégrer le militantisme / l'éducation permanente / la réflexion politique / les questions d'intégration dans l'espace pédagogique.

En 2013 et 2014, la recherche-action s'est poursuivie et a abouti à la décision de mettre en place un projet

d'échanges de pratiques entre les membres de l'équipe, qui soit structuré, balisé dans le temps, et organisé et animé avec le soutien d'intervenants extérieurs. Ce projet, mis en place à partir de février 2014, poursuit trois principaux objectifs :

- le premier objectif consiste à mettre en lumière et réfléchir collectivement au sujet de pratiques déjà mises en œuvre qui répondent au questionnement de la recherche-action ;
- un second objectif consiste en l'appropriation des notions et concepts théoriques qui ont été découverts et utilisés dans le cadre de la recherche-action (ex : notions de l'entraînement mental) ;
- le troisième objectif consiste à prolonger la dynamique instaurée dans le cadre de la recherche-action – dynamique d'échanges entre tous les travailleurs de la Régionale, dans une atmosphère « bienveillante » et sécurisée, qui permet une prise de recul sur les actions et sur des questions de fond liées aux pratiques, et une connaissance et reconnaissance mutuelle du travail réalisé.

Les séances d'échange de pratiques s'organisent autour de la présentation d'une pratique par des travailleurs de l'équipe, d'un questionnement et d'un travail d'analyse et de réflexion autour de la pratique. Comme dans le cadre de la recherche-action, la préparation et l'animation des séances sont assurées par le pôle recherche et développement de Lire et Écrire en Wallonie et un animateur en entraînement mental de la province du Hainaut.

Toujours en lien avec la recherche-action, Lire et Écrire en Wallonie a par ailleurs publié, en décembre, une étude relatant l'expérience menée avec la Régionale du Centre Mons Borinage et analysant l'impact de la démarche sur les pratiques professionnelles des travailleurs.

### Intervention dans le cadre du plan de formation continuée de Lire et Écrire Liège-Huy-Waremme, sur le thème de l'évaluation.

Dans le cadre du programme de formation continuée de la Régionale de Liège-Huy-Waremme, ouvert aux travailleurs de Lire et Écrire mais également de ses partenaires du réseau liégeois d'alphabétisation, Lire et Écrire en Wallonie a encadré un module de formation relatif à l'évaluation en alphabétisation, et en particulier à la mise en œuvre d'un mode d'évaluation participatif de l'action d'alphabétisation et de ses impacts sur la vie des personnes. Sur les quatre séances, deux ont eu lieu lors du second semestre 2014, tandis que deux autres se sont déroulées début 2015. Les participants au module de formation provenaient de Lire et Écrire Liège-Huy-Waremme, mais aussi du Centre liégeois de formation, des associations Agora et La Bobine, et du CRIPEL (Centre régional pour l'intégration de personnes étrangères ou d'origine étrangère de Liège).

## Soutien à l'harmonisation de la collecte des données

### Développement d'une base de données apprenants commune

Afin de garantir une collecte des données optimale des personnes accueillies en Wallonie par Lire et Écrire, Lire et Écrire en Wallonie a créé une base de données commune aux 8 Régionales. La base de données est à la fois un outil de gestion administrative et organisationnelle (par exemples : gestion des heures de formations réalisées dans chaque Régionale, en lien avec les contraintes imposées par les différentes conventions qui lient Lire et Écrire en Wallonie et les pouvoirs publics ; répartition des apprenants entre les différents groupes de formation) et un outil d'analyse statistique, appuyant la réflexion politique et stratégique tant au niveau de chaque Régionale qu'au niveau wallon ainsi que le pilotage des actions de formation.

Les développements de la base de données réalisés depuis sa création en 2011, répondent aux besoins des Régionales et de la coordination wallonne. Ceux-ci sont discutés, évalués et priorisés dans le cadre d'un groupe de travail piloté par Lire et Écrire en Wallonie, réunissant différents membres du personnel administratif des huit Régionales. En 2014, un groupe de pilotage, composé de six membres (voir « V. Organisation de Lire et Écrire en Wallonie », page 39) a été mis en place pour établir une stratégie de développements en lien avec les enjeux, objectifs et priorités du mouvement Lire et Écrire, et en fonction des réalités de terrain. De plus, le groupe de pilotage permet d'aborder des questions de fond en lien avec la base de données et son utilisation. Enfin, le groupe de pilotage est mis en place pour assurer une cohérence et une réflexion sur plusieurs années des développements de la base de données. En soutien à l'appropriation de l'outil et de ses développements successifs par les équipes des Régionales, Lire et Écrire en Wallonie propose, à la demande, une présentation individualisée de l'outil et de ses potentialités auprès des Régionales.

Conséquemment, un marché public a permis de désigner un prestataire informatique qui a pris en charge la base de données commune au 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour une durée de trois ans.

### Données recueillies dans le cadre du processus d'accueil

Lire et Écrire en Wallonie poursuit le but d'analyser les caractéristiques de l'illettrisme et les besoins en alphabétisation, dans le cadre de l'objectif 2 de la convention Région wallonne Alpha 2014-2016. L'analyse se base principalement sur les données disponibles, c'est-à-dire celles recueillies au moment de l'accueil des personnes dans l'association. Cet accueil qui a pour but d'établir les motivations des personnes, leur niveau de compétences, mais aussi les freins et facilitateurs à l'entrée et à l'engagement en formation, offre des éléments pertinents pour mieux cerner tant les besoins que les conditions d'émergence d'une demande de formation. En 2014, ces questions ont fait l'objet d'une démarche de recherche-action visant à mieux comprendre et mettre en évidence la diversité des dynamiques motivationnelles à l'œuvre chez les apprenants ainsi que leur prise en compte dans nos pratiques d'accompagnement

sur les plans pédagogique et psycho-social.

Lors du processus d'accueil, les Régionales de Lire et Écrire procèdent à un entretien d'accueil et utilisent un référentiel de compétences, accompagné d'un test de positionnement (voir « IV. Actions d'alphabétisation et de sensibilisation en Wallonie », page 27, pour plus de détails).

En 2014, le groupe de travail mis en place pour réfléchir à ces questions, a participé à la réflexion sur la refonte du test de positionnement, tant au niveau des consignes de passation qu'au niveau de la correction des épreuves et surtout du positionnement par rapport au référentiel. Ce travail se poursuit et se finalise lors du premier semestre 2015.

### Note à propos du référentiel de compétences et du test de positionnement en alphabétisation

Conçu et réalisé par Lire et Écrire Bruxelles, en étroite collaboration avec des associations bruxelloises d'alphabétisation et les Régionales wallonnes de Lire et Écrire, cet outil a été élaboré sur base de référentiels existants comme le cadre européen commun de références pour les langues et le socle de compétences de l'enseignement fondamental de la Communauté française.

Depuis sa publication en 2008, il est utilisé par l'ensemble du réseau Lire et Écrire ainsi que par d'autres associations/opérateurs en lien (potentiel) avec des publics en situation d'analphabétisme. Après plusieurs années d'utilisation sur le terrain, des propositions d'amélioration de l'outil ont vu le jour et il fait actuellement l'objet d'une révision (toujours dans le cadre d'une collaboration étroite entre les différentes Régionales de Lire et Écrire et des associations d'alphabétisation).

### Description de l'outil

Il comprend 2 parties :

1. Un référentiel de compétences pour l'alphabétisation qui décrit de façon fonctionnelle les compétences linguistiques en lien avec les savoirs de base correspondant au niveau du CEB (Certificat d'études de base). Il s'intéresse à trois champs : la communication orale (compréhension et expression), la lecture et l'écriture. Chaque domaine de compétences comprend 5 niveaux (débutant, 1, 2, 3, 4) qui définissent le champ d'intervention de l'alphabétisation.
2. Un test de positionnement. Il comprend, pour chaque niveau de compétence observée, plusieurs épreuves qui permettent de positionner la personne par rapport aux compétences définies dans le référentiel. Le test de positionnement donne « une photographie » du niveau de maîtrise du français (à l'oral, en lecture et en écriture) en référence à une norme extérieure commune.

### Utilisation à Lire et Écrire

À Lire et Écrire, toute personne en demande de formation en français est accompagnée dans un processus d'accueil qui vise à clarifier la demande, à identifier les ressources (et les freins) et les compétences, les besoins de formations et les réponses disponibles.



La passation du test s'inscrit dans ce processus. Elle permet :

- à la personne de visualiser, au moment de sa demande d'entrée en formation, ses acquis en français, dans ses différentes composantes (la passation est conçue de façon à éviter de confronter la personne à une situation d'échec) ;
- aux opérateurs de disposer d'informations concrètes et communément comprises relatives au niveau de maîtrise en français (au maximum au niveau équivalent au CEB). Elle permet d'orienter la personne vers l'offre de formation répondant au mieux à sa situation (soit en alphabétisation « orale » ou « écrite », soit en français langue étrangère ou en remise à niveau) ;
- aux formatrices/formateurs de s'appuyer sur les acquis pour construire avec l'apprenant(e), en lien avec sa demande et ses besoins, son parcours de formation.

Dans sa forme actuelle, le test n'a pas pour vocation de servir à l'évaluation des compétences linguistiques développées et acquises en cours ou en fin de formation.

## Mission de coordination de projets

Afin de soutenir au mieux les Régionales dans la mise en œuvre des actions coordonnées, et plus particulièrement dans l'opérationnalisation des objectifs de la convention Région wallonne Alpha 2014-2016<sup>13</sup>, Lire et Écrire en Wallonie a mis en place des missions spécifiques de coordination, appelées missions pour compte de tous, pilotées par des Régionales pour compte de tous et sous mandat wallon. Lire et Écrire en Wallonie joue un rôle de coordination en assurant la cohérence et la transversalité de ces missions.

Dans ce modèle d'organisation, ce sont donc des travailleurs de Régionales qui pilotent un projet coordonné commun à l'ensemble des entités wallonnes, avec un mandat Lire et Écrire en Wallonie. Ce mode d'organisation permet d'une part, à la coordination wallonne, de s'appuyer sur l'expertise des Régionales, et d'autre part, une plus grande implication des Régionales au niveau collectif, l'articulation entre Régionales et Lire et Écrire en Wallonie, résultant à la fois en un ancrage plus fort dans la réalité de terrain (apport des travailleurs des Régionales) tout en favorisant une réflexion politique globale (apport de Lire et Écrire en Wallonie). Les missions pour compte de tous rencontrent :

- les enjeux et objectifs globaux en matière d'alphabétisation pour une véritable politique d'alpha concertée et coordonnée en Wallonie ;
- les attentes et besoins des Régionales wallonnes qui mènent l'action sur le terrain, en lien avec leur plan d'actions et leurs priorités définies par le contexte sous-régional.

Les missions pour compte de tous offrent un soutien au niveau du pilotage sous-régional, tout en garantissant une cohérence globale :

- coordination de l'objectif 1 de la convention Région wallonne Alpha 2014-2016 – Soutien aux Régionales wallonnes et coordination du travail de sensibilisation et de développement partenarial des Régionales dans le cadre du développement de la logique de coordination de l'alphabétisation au niveau wallon, notamment en poursuivant la mise en réseau des opérateurs, en développant des actions de sensibilisation et de partenariats dans un objectif de prise en compte des personnes en situation d'illettrisme ;
- coordination de l'objectif 2 de la convention Région wallonne Alpha 2014-2016 – Soutien aux Régionales wallonnes et coordination du travail d'accueil et d'orientation des publics et réflexion sur l'émergence de la demande en alphabétisation, avec pour but d'objectiver et de concrétiser l'analyse de la demande des apprenants et leurs besoins en formation ; cette analyse étant essentielle pour orienter la stratégie de chaque Régionale, dresser le profil des apprenants, influencer le travail avec les partenaires, évaluer les évolutions du public et appuyer les revendications politiques de Lire et Écrire pour une alphabétisation pour tous les publics.

Enfin, Lire et Écrire en Wallonie assure la coordination de deux projets FSE, l'un dans le programme opérationnel Convergence (axe 3, mesure 3), et l'autre dans le programme opérationnel Compétitivité (axe 3, mesure 4). Lire et Écrire en Wallonie assume la coordination administrative et financière du dossier. Dans ce cadre, Lire et Écrire en Wallonie appuie les Régionales wallonnes pour :

- organiser la circulation de l'information entre les responsables de projets de chaque Régionale ;
- assurer la cohérence de fond entre toutes les Régionales ;
- accomplir le travail administratif et financier inhérent à ce dossier ;
- animer des réunions qui rassemblent les responsables de projets afin de procéder à un état d'avancement des travaux, de dégager des préoccupations communes, de veiller à leur accompagnement méthodologique, d'établir des liens de transversalité entre les actions du projet<sup>14</sup> ;
- produire des savoirs utiles au développement de la sensibilisation (analyses, études) tant au niveau général qu'aux niveaux régionaux.

13 Voir «II. Actualités politiques», page 9, note en bas de page 3.

14 En lien avec l'objectif 1 de la convention Région wallonne Alpha 2014-2016, relatif à la sensibilisation et au développement partenarial.



# IV. ACTIONS D'ALPHABÉTISATION ET DE SENSIBILISATION EN WALLONIE

## Accueil et orientation des publics s'adressant à Lire et Écrire, en Wallonie

L'analyse de la demande de formation et l'accompagnement des personnes au travers des processus d'accueil occupent une place importante, essentielle dans notre travail. Relativement peu visible, ce travail permet une meilleure connaissance des publics et une orientation des candidats vers des dispositifs adaptés à leur situation et à leur demande.

En 2014, 2357 demandes d'entrée en formation ont été formulées auprès des 8 Régionales de Lire et Écrire.

Pour examiner ces demandes, les Régionales, au moment de l'accueil :

- mènent un entretien d'accueil qui permet d'identifier les motivations des personnes (et par conséquent, les difficultés / problèmes qu'elles rencontrent et auxquels elles tentent de trouver une solution en entreprenant une formation) ;
- et utilisent le référentiel de compétences, accompagné du test de positionnement. Le test est passé sur base volontaire dans le cadre du processus d'accueil. Ses résultats sont analysés par rapport au référentiel de compétences qui positionne les personnes du point de vue de leurs compétences linguistiques.

L'entretien d'accueil se penche donc avant tout sur le projet et les motivations qui poussent les personnes à vouloir entrer en formation. Il permet non seulement d'identifier le projet personnel des personnes - un des éléments sur lequel les Régionales s'appuient pour orienter les personnes dans les groupes - mais également de préciser les différents profils de publics parmi ces personnes en demande de formation. Ces données permettent également d'éclairer le concept de « dynamique motivationnelle », développé par E. Bourgeois<sup>15</sup>, qui a mis en évidence que les composantes de la motivation évoluent au fil de chaque parcours biographique et des interactions de chacun avec son environnement ; par ailleurs de nombreuses personnes entrent en formation pour plusieurs raisons en même temps, auxquelles elles n'attribuent pas forcément de classement en termes d'importance.

Parallèlement à l'entretien d'accueil, le test de positionnement, basé sur le référentiel de compétences, est proposé à toute personne se présentant chez Lire et Écrire.

Pour toutes les Régionales, le référentiel de compétences constitue un outil au service des apprenants d'une part, et au service de la Régionale d'autre part.

Pour les premiers, le test est en effet l'occasion de poser un regard sur leur maîtrise des compétences de base, et d'éventuellement mettre en relation le niveau acquis avec le niveau requis par un organisme de formation pour entrer en formation qualifiante.

Pour la Régionale, le test constitue dans un premier temps un moyen d'identifier si les personnes se présentant chez Lire et Écrire correspondent au « public alpha ». Dans le cas contraire, elles sont, si possible, réorientées vers les opérateurs adéquats. Dans un second temps, le test permet de positionner les apprenants sur une échelle de 0 à 4 par rapport aux compétences d'expression orale, de lecture et d'écriture. Les Régionales utilisent alors ces résultats pour orienter les personnes vers les différents groupes de formation, en combinaison avec d'autres critères tels que le statut, la mobilité, la compatibilité des horaires de formation et les motifs d'entrée en formation, et pour permettre aux formateurs d'adapter les contenus de formation aux acquis des uns et des autres. Le test n'a toutefois pas vocation de servir d'outil de constitution des groupes, ceux-ci étant généralement formés par des personnes présentant des niveaux hétérogènes en termes de compétences, mais qui se regroupent autour d'un même projet de formation – par exemples : le soutien à la scolarité des enfants, la mobilité et le permis de conduire, la recherche d'un emploi...

Au terme du processus d'accueil mené par chaque Régionale, 1210 personnes ont commencé une formation en 2014.

En ce qui concerne les personnes qui ne sont pas entrées en formation, les situations sont diverses :

- soit le projet de la personne (qui souhaite par exemple faire une qualification professionnelle), soit son niveau de compétences en oral, lecture et écriture (trop élevé) ne correspond pas à l'offre de formation en alphabétisation proposée par Lire et Écrire.
- Dans certains autres cas, ce sont les obstacles à l'apprentissage qui sont importants (et qui sont par exemple liés

<sup>15</sup> J.-M. Barbier, E. Bourgeois, G. De Villers, M. Kaddouri, *Constructions identitaires et mobilisation des sujets en formation*, L'Harmattan, 2006

à une prise de médicaments ou à une déficience mentale telle que les approches méthodologiques utilisées à Lire et Écrire se révèlent inadéquates). Les personnes sont alors réorientées dans la mesure du possible vers des formations plus adaptées.

Enfin, Lire et Écrire n'a souvent plus de place dans les formations pour accueillir les personnes. Celles-ci sont alors si possible réorientées vers des partenaires de Lire et Écrire qui offrent une formation similaire. Si ce n'est pas possible, elles sont inscrites sur une liste d'attente et, dès qu'une place se libère, elles sont contactées pour entrer en formation.

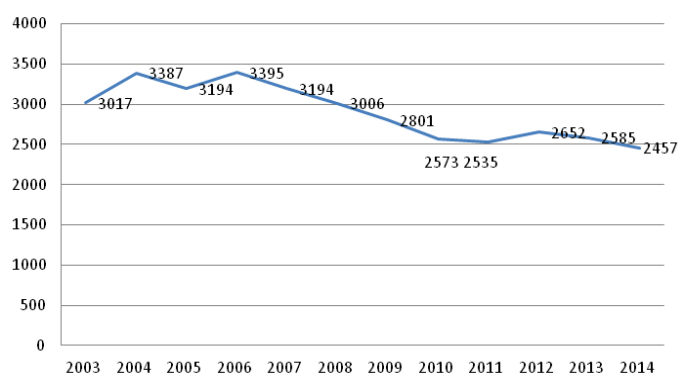
## Le public et l'offre de formation de Lire et Écrire, en Wallonie

### Le profil des apprenants

#### Nombre d'apprenants

En 2014, les huit Régionales wallonnes ont accueilli en formation d'alphabétisation 2.457 apprenants.

Figure 1 : Évolution du nombre d'apprenants (2003-2014)



Nous pouvons constater que le nombre d'apprenants a été en constante diminution depuis 2006 jusqu'en 2011. Entre 2006 et 2010, les Régionales de Lire et Écrire enregistrent une baisse de 24% du nombre d'apprenants entrés en formation. Entre 2010 et 2012, la tendance est à la stabilisation. Depuis 2012, une légère baisse est enregistrée chaque année par rapport à l'année précédente : -2,5% en 2013 ; -5% en 2014. L'année 2014 enregistre le nombre d'apprenants le plus bas depuis 11 ans et passe pour la première fois sur cette période en-dessous de la barre des 2.500 apprenants.

#### Genre des apprenants

Au total, au cours de l'année 2014, l'offre de formation en alphabétisation des huit Régionales wallonnes touche 58% de femmes pour 42% d'hommes. Les femmes sont majoritaires dans toutes les Régionales et plus particulièrement dans les Régionales du Brabant wallon, du Luxembourg et de Namur.

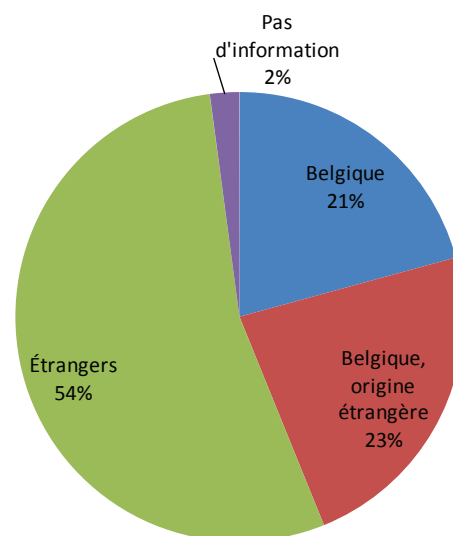
Tableau 1 : Genre des apprenants en valeur absolue et en % par Régionale - 2014

Régionale	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
Brabant wallon	235	116	351	67%	33%
Centre Mons Borinage	143	127	270	53%	47%
Charleroi Sud Hainaut	133	115	248	54%	46%
Hainaut occidental	140	113	253	55%	45%
Liège-Huy-Waremme	178	159	337	53%	47%
Luxembourg	179	116	295	61%	39%
Namur	225	120	345	65%	35%
Verviers	198	160	358	55%	45%
Total général	1431	1026	2457	58%	42%

#### Nationalité des apprenants

En 2014, les apprenants n'ayant pas la nationalité belge représentent 54% des apprenants, soit 1.325 apprenants. Les apprenants ayant la nationalité belge représentent 44% des apprenants, soit 1.076 apprenants. Parmi les apprenants ayant la nationalité belge, 52% des personnes sont d'origine étrangère<sup>16</sup>. Enfin, une faible proportion d'apprenants est apatride (2 personnes) ou a une nationalité inconnue (2 apprenants). nous n'avons pas d'information sur la nationalité de 52 apprenants, soit 2%.

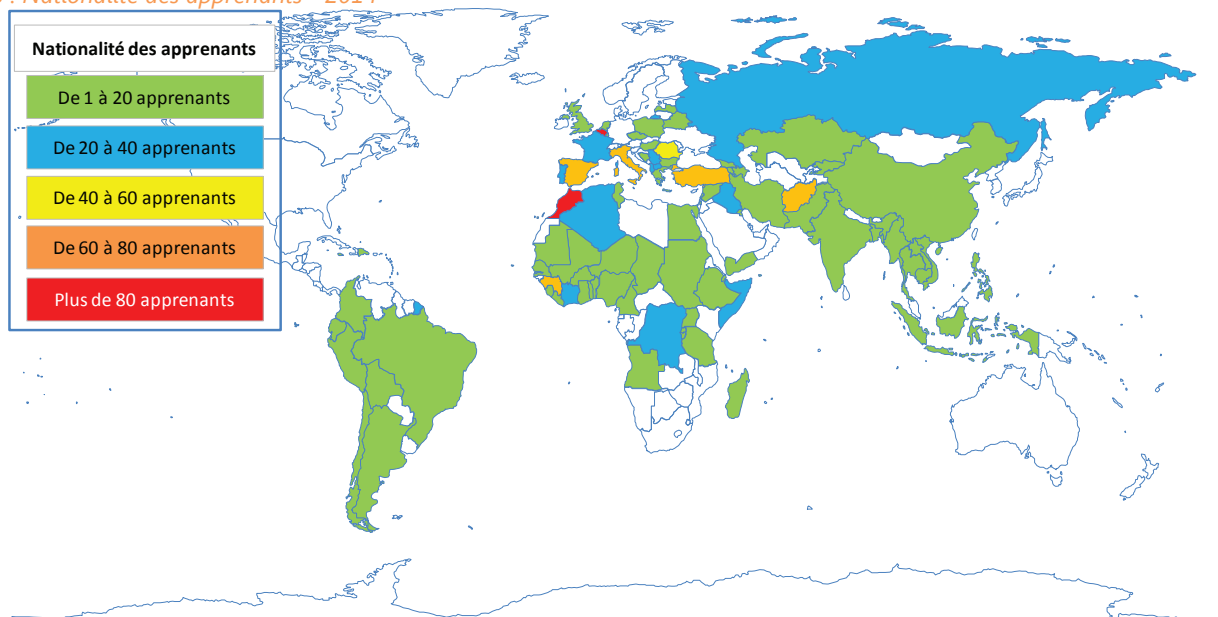
Figure 2 : Répartition des nationalités des apprenants (hors inconnus et apatride, n = 2.453) - 2014



En 2014, 93 nationalités sont représentées par les apprenants de Lire et Écrire sur le territoire wallon. Sur la carte reprise à la page suivante, nous pouvons constater que les apprenants marocains et turcs sont les nationalités les plus représentées, après la nationalité belge, dans le public en formation à Lire et Écrire. Parmi les apprenants belges d'origine étrangère, les nationalités d'origine les plus représentées sont également les nationalités marocaine et turque.

<sup>16</sup> Les Belges d'origine étrangère sont les Belges qui ont acquis la nationalité belge par choix ou par option.

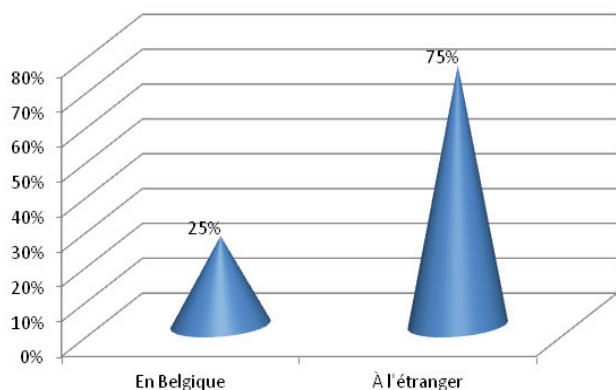
Figure 3 : Nationalité des apprenants - 2014



### Scolarité des apprenants

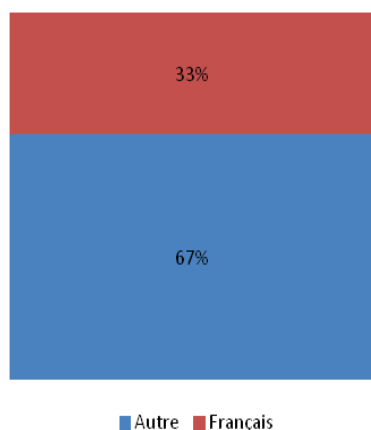
Le graphique ci-dessous présente la répartition des publics en fonction de leur lieu de scolarité (scolarisés en Belgique ou à l'étranger). On note que 25% des apprenants ont été scolarisés en Belgique contre 75% des apprenants à l'étranger.

Figure 4 : Lieu de scolarisation des apprenants - 2014



La figure 5 représente la proportion d'apprenants qui ont été scolarisés en français ou dans une autre langue.

Figure 5 : Langue de scolarisation - 2014



### Niveau de diplôme des apprenants

Tableau 2 : Niveau de diplôme par Régionale - 2014

Niveau de diplôme	BW	CMB	CHSH	HO	Lg-H-W	Lux.	Nam.	Ver.	Total général
Sans diplôme	237	209	113	233	311	193	184	320	1.800
Certificat d'études de base (primaire)	2	23	42	8	15	92	81	23	286
Enseignement secondaire 2ième degré (CESI, CQ4 ou CQ6)	7	34	29	5		4	4	4	87
Général							2	3	18
Général et technique ou artistique de transition		1	10	2					2
Technique ou artistique de qualification	5	19	5	2		2		1	34
Professionnel	1	14	14	1		2	1		33
Enseignement secondaire troisième degré (CESS)	1		7			3	3	1	15
Général	1		5			2	2		10
Général et technique ou artistique de transition				1					1
Technique ou artistique de qualification				1		1	1	1	4
Enseignement secondaire complémentaire		1							1
7ème de perfectionnement ou de spécialisation		1							1
Enseignement supérieur non universitaire de type court				2				2	4
Non reconnu	92			47					139
Inconnu	12	3	8	7	8	6	23	8	75
Pas d'information							49		49
<b>Total général</b>	<b>351</b>	<b>270</b>	<b>248</b>	<b>253</b>	<b>337</b>	<b>295</b>	<b>345</b>	<b>358</b>	<b>2.457</b>

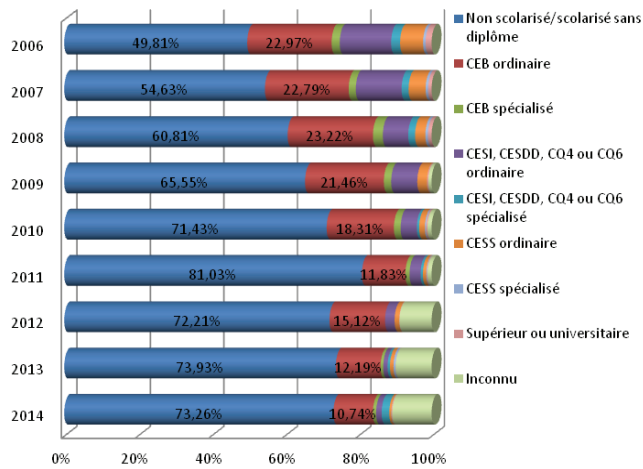
Une grande majorité des apprenants à Lire et Écrire ont au maximum le niveau du certificat d'étude de base puisque ce public en particulier représente 85% de l'ensemble des apprenants.

Sur base de la figure 6, on constate qu'entre 2006 et 2011, le taux de personnes « non scolarisé/sans diplôme » est d'ailleurs en constante augmentation, traduisant le recentrage de Lire et Écrire sur son public cible, à savoir les personnes les plus faiblement scolarisées.

En 2012, on peut observer une légère baisse, explicable par l'augmentation dans nos données de la proportion de personnes dont on ignore le niveau de diplôme. L'augmentation de la part « d'inconnu » est le résultat de l'introduction en 2012 d'un nouveau mode de collecte des informations.

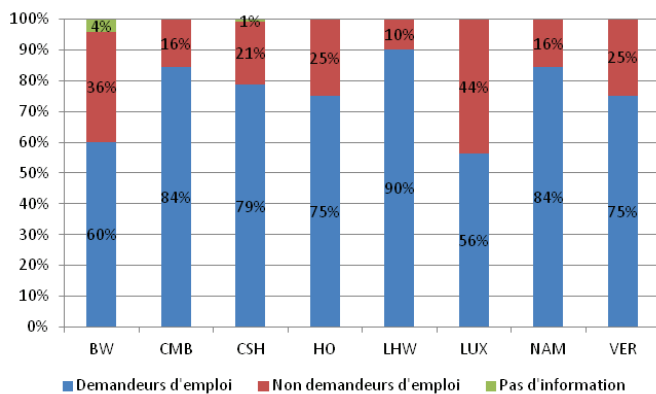
De 2012 à 2014, la figure 6 nous indique une relative stabilité du public ayant au maximum le CEB.

Figure 6 : Évolution du niveau de diplôme (2006-2014)



## Statut socioprofessionnel

Figure 7 : Statut demandeur d'emploi/ non demandeur d'emploi - 2014

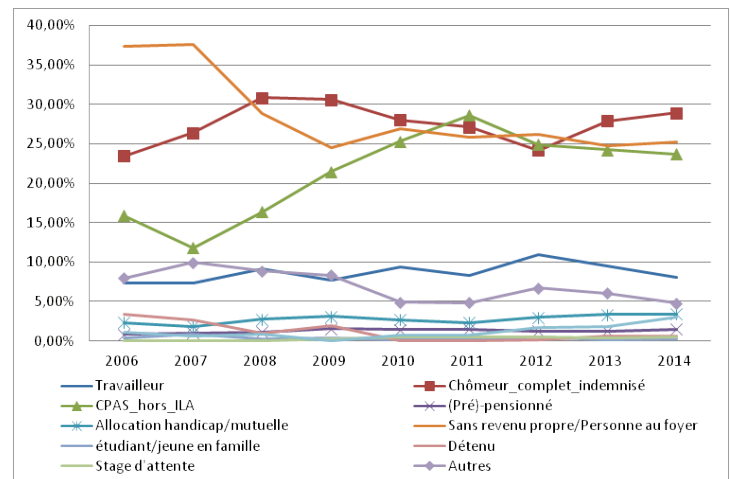


En 2014, les apprenants sont principalement des demandeurs d'emploi (75% en moyenne). On peut observer une variation entre les Régionales de 56% à 90% de demandeurs d'emploi.

La figure 8 ci-contre montre qu'entre 2006 et 2010, le taux de demandeurs d'emploi reste stable à 71%. En 2011, on constate, pour la première fois depuis 2006, une baisse de 4% des apprenants ayant le statut demandeur d'emploi. En 2012, le taux de demandeurs d'emploi se stabilise par rapport à 2011 à 68% (+1% par rapport à 2011). En 2013, le taux de demandeurs d'emploi a à nouveau progressé de 6% et retrouve les taux des années 2006-2010, soit 74%. En 2014, les données confirment la tendance à une stabilité autour de 75%. Cette majorité de demandeurs d'emploi parmi les apprenants se justifie essentiellement par nos sources de financement et ne reflète pas la réalité des besoins du public en situation d'illettrisme dans la population.

Le statut socioprofessionnel des apprenants est principalement celui de chômeur complet indemnisé, de personnes sans revenu propre ou de personnes relevant du CPAS. L'ensemble de ces trois catégories constitue 78% du public en formation à Lire et Écrire.

Figure 8 : Évolution du statut socioprofessionnel (2006-2014)



Entre 2007 et 2009, nous pouvons remarquer une chute de la proportion d'apprenants n'ayant pas de revenu propre. Celle diminution est compensée par l'augmentation de la proportion de chômeurs complets indemnisés et d'allocataires du CPAS.

Après une phase d'augmentation entre 2006 et 2008, puis de stabilisation entre 2008 et 2009, la proportion d'apprenants chômeurs complets indemnisés diminue légèrement à partir de 2009 tandis que la proportion de personnes bénéficiaires des allocations du CPAS augmente. L'entrée en vigueur du nouveau décret EFT OISP en 2008 peut expliquer l'augmentation du nombre de chômeurs complets indemnisés entre 2007 et 2009. La diminution du nombre de chômeurs complets indemnisés parmi les apprenants observée après 2009, ainsi que la forte augmentation entre 2007 et 2011 d'allocataires du CPAS, parmi les apprenants de Lire et Écrire, pourraient être le reflet de la politique d'activation des chômeurs. Exclue du chômage, les apprenants se tournent vers le CPAS afin de pouvoir bénéficier d'une allocation de survie.

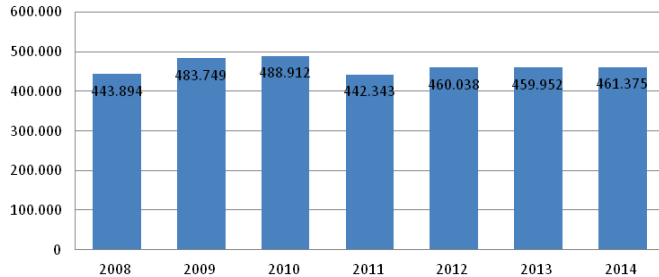
On constate à nouveau une augmentation des chômeurs complets indemnisés (4% en 2013, 1% en 2014). Les chômeurs complets indemnisés reviennent au taux de 2010. Les personnes relevant du CPAS ainsi que les personnes sans revenu propre se stabilisent par rapport à 2013 avec une fluctuation de 0,5%.

Après un pic à près de 11% en 2012, les apprenants travailleurs repassent en-dessous des 10% avec une baisse de 1,5% en 2013 et en 2014.

## Les formations

### Heures de formation réalisées

Figure 9 : Évolution du nombre d'heures réalisées par les apprenants (2008-2014)



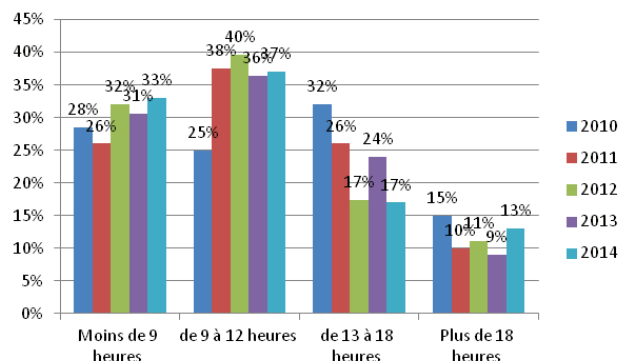
Entre 2008 et 2010, les heures de formation réalisées par les Régionales wallonnes ont été en augmentation. Le taux d'accroissement est de 9% entre 2008 et 2009 et de 1% entre 2009 et 2010. En 2011, les heures de formation enregistrent une baisse qui peut s'expliquer notamment par le mode de gestion des heures à réaliser dans le cadre du décret OISP où l'agrément étant sur une période de trois ans (2011-2013), la réalisation des heures peut aussi se moduler sur ces trois années. Notons par ailleurs que certaines sources de financement liées à des projets ponctuels n'ont pas été reconduites en 2011. Entre 2012 et 2014, on ne constate qu'une légère fluctuation du nombre total d'heures de formation réalisées par les Régionales, tandis que le nombre d'apprenants est en légère diminution (voir figure 1).

Tableau 3 : Nombre d'heures de formation réalisées par Régionale et par pouvoir subsidiant - 2014

Source de financement	Brabant wallon	Centre Mons Borinage	Charleroi Sud Hainaut	Hainaut occidental	Liège-Huy-Waremme	Luxembourg	Namur	Verriers	Total général
Décret OISP	40.435	41.405	18.278	36.327	77.341	45.964	49.724	46.362	355.836
Convention Région wallonne alpha - Formation action sociale	12.842	7.835	3.471	6.734	939	11.978	8.835	4.942	57.575
Convention Région wallonne alpha - Formation travailleurs	2.323	637	2.039	821	699	2.317	915	532	10.282
Plans de cohésion sociale	0	0	526	0	7.232	1.089	0	0	8.847
Éducation permanente	5.224	1.182	0	1.708	1.494	1.085	1.065	1.476	13.232
Appel à projets CNE	0	0	1.555	2.096	0	0	893	0	4.544
Autres financements publics	650	0	0	0	3.241	907	3.662	0	8.460
Heures non couvertes	0	0	0	0	0	48	87	2.464	2.599
<b>Total des heures 2014</b>	<b>61.474</b>	<b>51.059</b>	<b>25.869</b>	<b>47.686</b>	<b>90.946</b>	<b>63.388</b>	<b>65.181</b>	<b>55.776</b>	<b>461.375</b>

### Pourcentage d'apprenants par module horaire de formation

Figure 10 : Évolution du pourcentage d'apprenants par module horaire de formation (2010-2014)

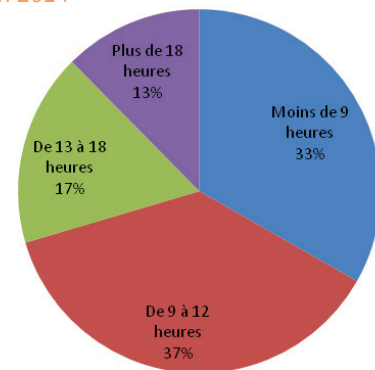


Globalement, entre 2010 et 2014, on constate un glissement des apprenants qui suivait des formations de 13 à 18 heures vers des formations de 9 à 12 heures. On passe de 25% en 2010 pour les formations de 9 à 12 heures à 37%

cinq ans plus tard. À l'inverse, il apparaît que les personnes inscrites dans des modules de 13 à 18 heures baissent de 32% en 2010 à 17% en 2014.

En 2014, nous pouvons constater une évolution entre les différents volumes horaires suivis par les apprenants. Les modules de moins de 9 heures par semaine sont en légère augmentation de 2% par rapport à 2013. Les modules de 9 à 12 heures se stabilisent. Par rapport à 2013, la proportion des apprenants suivant des modules de formation entre 13 et 18 heures baisse de 7% et retrouve les niveaux de 2012. Tandis que la proportion des apprenants suivant des modules de formation de plus de 18 heures est également en augmentation de 4%.

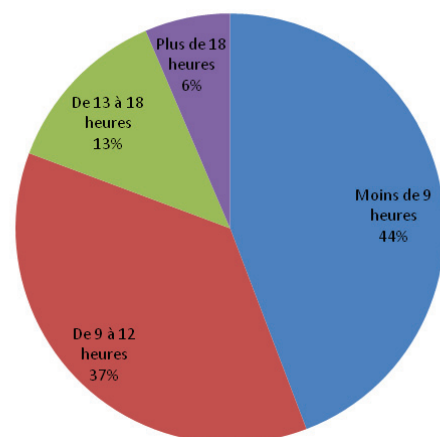
Figure 11 : Pourcentage d'apprenants par module horaire de formation en 2014



En 2014, la plus grande partie des apprenants suivent des modules de 9 à 12 heures par semaine, soit 37%. Soulignons également que 67% des apprenants suivent une formation de plus de 9 heures par semaine. Parmi ces 67%, 81% sont des demandeurs d'emploi. Ce taux élevé de demandeurs d'emploi parmi les apprenants suivant une formation de plus de 9 heures par semaine s'explique en partie par les prescrits du décret OISP qui demandent un minimum de 9 heures de formation par semaine.

### Pourcentage de modules de formation proposés par Lire et Écrire selon l'horaire hebdomadaire

Figure 12 : Répartition des modules de formation proposés par Lire et Écrire selon l'horaire hebdomadaire - 2014



En 2014, la majorité des modules de formation proposés durent moins de 9 heures par semaine.

À la lecture des figures 11 et 12, un paradoxe peut appa-

raître. Les modules de formation à volume horaire hebdomadaire réduit représentent proportionnellement la plus grande partie des formations organisées alors que la majorité des apprenants suivent des formations de 9 à 12 heures par semaine. Les modules de formation à volume horaire hebdomadaire réduit sont souvent organisés dans des lieux décentralisés ou en zones rurales (dans un objectif de proximité) où il est parfois très difficile de rassembler un nombre important de personnes autour d'un même projet de formation. Par contre, les modules de 9 à 12 heures ou plus, concernant essentiellement un public demandeur d'emploi, sont davantage organisés en zones urbaines et périurbaines et ne rencontrent pas de difficulté pour constituer des groupes de formation de 12 à 15 apprenants.

## Actions de sensibilisation et de développement partenarial de Lire et Écrire, en Wallonie

Rappel de l'objectif 1 : « Apporter l'appui nécessaire au développement de la logique des plans d'action territoriaux pour l'alphabetisation, notamment en poursuivant la mise en réseau des opérateurs, en développant les actions de sensibilisation et de partenariat dans un objectif de prise en compte des personnes en situation d'illettrisme ».

Afin de mener à bien cet objectif de la convention Région wallonne Alpha 2014-2016, Lire et Écrire a :

- affecté 2 pilotes en « mission pour compte de tous » pour assurer la coordination des actions de sensibilisation et partenariat sur le territoire wallon ;
- assuré le suivi du travail réalisé par les pilotes par l'organisation de comités d'accompagnement (5 rencontres) ;
- mis en place un groupe de travail régulier réunissant les responsables de projets des Régionales (6 rencontres) et des groupes de travail « à thèmes » (3 rencontres) ;
- assuré la coordination et le compte-rendu des activités menées ;
- conçu et déposé un projet à l'occasion du nouvel appel à projet FSE afin de consolider et renforcer les actions menées dans le cadre de la convention Région wallonne Alpha 2014-2016.

Les réunions des différents groupes de travail ont principalement consisté en :

- une réflexion sur les actions de sensibilisation et de développement partenarial au niveau wallon ;
- une redéfinition des objectifs opérationnels de la convention ;
- une redéfinition d'une typologie des moyens mis en œuvre ;
- un répertoire des organismes associés aux

activités de sensibilisation et partenariat des Régionales ainsi qu'un classement par secteur d'activités ;

- un accompagnement des Régionales dans la récolte des données pour compléter les tableaux de bord ;
- la construction d'un projet commun (en partenariat avec la Centrale HORVAL de la FGTB).

Les huit Régionales déclinent leurs actions de sensibilisation et de développement de partenariats dans le cadre de spécificités territoriales, en fonction du contexte géographique (zones rurales, habitat dispersé...), de l'offre d'alphabetisation présente sur le territoire, des partenariats historiques, etc.

Ces spécificités se reflètent dans les objectifs poursuivis et les plans d'actions des Régionales (maintenir une offre de formation, développer une offre de formation, développer le maillage partenarial sur un territoire donné...) et se traduisent par des actions de sensibilisation et de partenariat spécifiques (actions grand public, actions de sensibilisation de professionnels en contact avec un public en difficulté de lecture et d'écriture, travail de réseau...).

Les actions partenariales sont complémentaires aux actions d'alphabetisation. Elles se situent avant, pendant et après le parcours de formation de l'apprenant. En amont, la sensibilisation de partenaires permet d'orienter le public en formation<sup>17</sup>. Pendant la formation, le partenariat vient en appui au travail de suivi psychosocial de l'apprenant pour lui permettre de suivre la formation et envisager son parcours socioprofessionnel (crèche, mobilité, santé, projet professionnel). Et puis, les partenaires permettent aussi d'assurer les passerelles et filières de l'apprenant après sa formation en lien avec son projet d'insertion sociale et/ou professionnelle.

En 2014, 1759 activités ont été menées dans 120 communes wallonnes. La couverture territoriale est toutefois plus large, puisque plusieurs activités ont été menées avec des organismes qui touchent plusieurs communes. De même, les campagnes d'affichage ou activités de sensibilisation menées auprès d'un large public ont eu un rayonnement plus important.

Les huit Régionales de Lire et Écrire ont travaillé avec 1166 partenaires. Parmi eux, on recense 107 opérateurs d'alphabetisation<sup>18</sup>. On notera aussi des collaborations avec 39 opérateurs qui organisent des formations en FLE uniquement et 30 qui proposent des formations de remise à niveau exclusivement.

Près de la moitié des partenaires de Lire et Écrire sont issus des secteurs de l'Action sociale et de l'Insertion socioprofessionnelle (48%). Viennent ensuite les partenaires du secteur culturel (17%) et les communes/provinces/administration qui représentent 12% des partenaires mobilisés au cours de l'année (voir figure 13).

La majorité (55%) des activités ont été liées au développe-

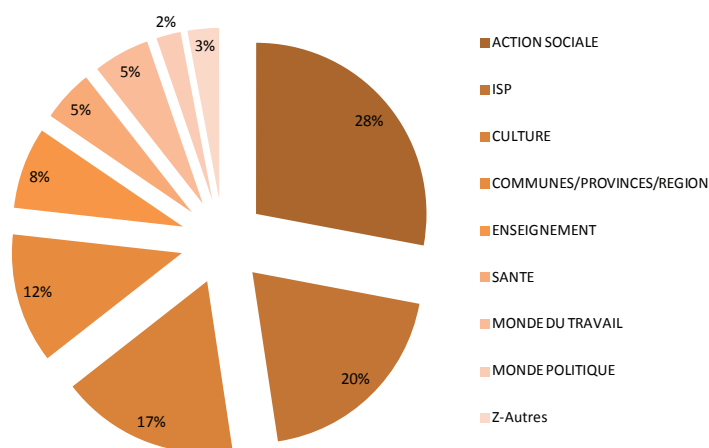
<sup>17</sup> 41% des activités menées au cours de l'année 2014 ont consisté à « informer/sensibiliser/former des relais » ou à « développer des actions de toute nature qui visent à organiser/maintenir/initier des offres de formation en alphabetisation ».

<sup>18</sup> 37 de ces opérateurs n'organisent que des formations d'alphabetisation tandis que les 70 autres proposent également des formations en FLE et/ou en Remise à Niveau.



ment des réseaux de partenaires à échelle locale (quartiers, communes, province, sous-région couvrant plusieurs communes), via la participation ou l'animation de plateformes partenariales.

Figure 13 : Répartition par secteur d'activités des partenaires dans une activité Sensibilisation/partenariat. Lire et Écrire en Wallonie - 2014



L'alphabétisation étant une question transversale, les Régionales adoptent des stratégies visant à porter la question de l'alphabétisation dans de multiples lieux de travail multi partenariaux. En 2014, les Régionales de Lire et Écrire ont été actives dans 143 plateformes/coordinations dans le cadre desquelles elles ont mené 971 activités.

Les autres activités ont consisté en des séances d'information, de sensibilisation ou de formation concernant les questions liées à l'illettrisme, ou en actions de promotion dans le cadre d'événements plus larges (salons, événements publics locaux et régionaux).

Durant toute la programmation, au niveau de Lire et Écrire en Wallonie, les actions de sensibilisation ont été de l'ordre du lobby politique, de la production et diffusion d'analyses sur les pratiques et les problématiques liées à l'illettrisme, et la participation à des événements externes. Lire et Écrire en Wallonie a maintenu des actions partenariales vis-à-vis d'acteurs associatifs, politiques et de l'administration.

Enfin, certaines des actions de sensibilisation développées par les Régionales relèvent de la sensibilisation générale grand public (médias ou événements divers tels que spectacles, stands d'information, expositions), avec principalement des objectifs d'information sur l'illettrisme, ses causes et conséquences, de conscientisation et de changement de regard.

En 2014, toutes les Régionales ont contribué à porter le message du cahier de revendications et se sont également jointes au grand rassemblement du 8 septembre devant la gare centrale à Bruxelles à l'occasion de la journée mondiale pour le droit à l'alphabétisation.



# V. ORGANISATION DE LIRE ET ÉCRIRE EN WALLONIE

## Équipe de Lire et Écrire en Wallonie<sup>19</sup>

En 2014, Lire et Écrire en Wallonie a mené son plan d'actions avec une équipe de 12 travailleurs, correspondant à 9,5 ETP.

Au-delà du travail mené dans le cadre de sa mission politique, le travail de l'équipe s'est organisé autour de trois pôles :

- pôle recherche et développement ;
- pôle coordination des actions ;
- pôle administratif et financier.

Il est à noter que le pôle administratif et financier a pris en charge, comme en 2013, la comptabilité de trois Régionales (Hainaut occidental, Centre Mons Borinage et Charleroi Sud Hainaut).

De plus, Lire et Écrire en Wallonie coordonne des missions pour compte de tous ; missions portées avec un mandat Lire et Écrire en Wallonie, par plusieurs travailleurs de Régionales pour le compte du collectif (coordination des actions).

Ce modèle de mission pour compte de tous a été mis en place depuis le second semestre 2011, afin de piloter la mise en œuvre de deux des quatre objectifs définis par la convention Région wallonne Alpha 2014-2016.

Ainsi, dans la continuité des deux années précédentes, deux missions ont été pilotées par des Régionales pour le compte de tous en 2014 :

- coordination des actions de sensibilisation et développement partenarial, pilotée conjointement par deux travailleurs des Régionales de Lire et Écrire Hainaut occidental et Lire et Écrire Verviers ;
- coordination des actions d'accueil, orientation et émergence de la demande, pilotée conjointement par deux travailleurs des Régionales de Lire et Écrire Luxembourg et Lire Écrire Hainaut occidental.

Le tableau 1 ci-après présente les modalités d'opérationnalisation des deux missions.

Tableau 1 : Modalités d'organisation des missions pour compte de tous en 2014

	Coordination Sensibilisation	Coordination Accueil, orientation, émergence de la demande
Coordination	2 pilotes : Lire et Écrire Verviers Lire et Écrire Hainaut occidental	2 pilotes : Lire et Écrire Hainaut occidental Lire et Écrire Luxembourg
Durée du mandat	Convention RW Alpha 2014-2016 = jusqu'au 31/03/2017.	
Temps de travail	2 x 1/2 ETP	2 x 1/5 ETP
Accompagnement	Comité d'accompagnement avec directions Lire et Écrire Verviers et Lire et Écrire en Wallonie	Comité d'accompagnement avec directions Lire et Écrire Hainaut occidental
Moyens d'action avec les Régionales	1 GT	1 GT

## Actions au sein du mouvement Lire et Écrire

### Au niveau de la coordination communautaire

La coordination wallonne travaille en étroite collaboration avec la coordination communautaire de Lire et Écrire et participe aux diverses instances pilotées par elle.

### Conseil d'administration et assemblée générale

Au cours de l'année 2014, il y a eu 9 conseils d'administration et une assemblée générale. Hormis les points de gestion de l'association, les principaux thèmes abordés lors de ces réunions ont été :

- la définition des priorités et du rôle politique de Lire et Écrire Communauté française ;
- la situation politique au niveau des négociations du Gouvernement fédéral et des accords de majorité bruxellois, wallon et communautaire ;
- la récolte de fonds : réflexion sur une politique générale ;
- la programmation de l'appel à projets FSE 2014-2020 ;
- la programmation de la campagne de sensibilisation 2014 ;

<sup>19</sup> Voir «Annexe 4 : Organigramme de Lire et Écrire en Wallonie au 31/12/2014», page 48.

- le cahier de revendications en vue des élections du mois de mai ;
- le positionnement régional sur le décret personnes étrangères ou d'origine étrangère - accueil des primo-arrivants ;
- le travail sur les référentiels et cadres politiques ;
- les règles de mobilisation du Mouvement Lire et Écrire ;
- l'établissement de la programmation du journal de l'Alpha ;
- les travaux du comité de pilotage de la Conférence interministérielle pour l'alphabetisation.

### Collège des directions

Lors de l'année 2014, il y a eu 8 réunions du collège des directions réunissant les directions issues des Lire et Écrire Régions wallonne et bruxelloise et de la Communauté française.

Le collège des directions a notamment travaillé sur :

- la mise en œuvre du décret éducation permanente dans le cadre de l'axe 1 ;
- le positionnement sur les attestations de Lire et Écrire Bruxelles pour les apprenants ;
- la programmation de la campagne de sensibilisation 2014 (8 septembre) ;
- la programmation de l'appel à projets FSE 2014-2020 : définition des projets à introduire ;
- les modalités de la diffusion du cahier de revendications de Lire et Écrire ;
- la mobilisation lors des actions syndicales ;
- la réorganisation du journal de l'alpha.

Dans le cadre de l'unité technique d'exploitation (UTE), les points suivants ont été abordés en 2014 :

- la nouvelle réglementation sur les risques psychosociaux ;
- le statut unique ouvrier – employé ;
- la mise en œuvre du plan pour l'emploi des travailleurs âgés (CCT 104) ;
- l'organisation de la concertation sociale.

### Groupes de travail communautaires

#### Le groupe de travail Site internet

Un nouveau site Internet pour le mouvement Lire et Écrire a été déployé fin de l'année 2014. Ce nouveau site, au design plus actuel, a modifié la présentation de Lire et Écrire. Chaque coordination et chaque Régionale possède sa propre page réunie sous le même site du mouvement Lire et Écrire.

Plusieurs groupes de travail ont eu lieu en 2014 pour préparer la mise en ligne du nouveau site. Les réunions ont servi à établir le contenu et la dynamique du site en général et de la page de Lire et Écrire en Wallonie en particulier. Le GT était animé par les deux concepteurs du site. Il était constitué de représentants des Régionales et des coordinations afin de défendre le point de vue de chacun. En 2014, deux réunions ont lieu qui concernaient la mise en ligne du site : ergonomie, aspects, facilité d'utilisation, optimisation des menus...

Par la suite, une formation de deux jours a été donnée. Cette formation portait sur l'utilisation de l'éditeur de page Internet pour permettre aux utilisateurs des Régionales et des coordinations d'éditer le site en ajoutant, supprimant ou modifiant des articles présents.

Plus particulièrement, à Lire et Écrire en Wallonie, des membres de l'équipe se sont réunis pour établir le contenu du nouveau site. La rédaction des nouveaux articles s'est déroulée lors de la fin de l'année 2014. Le site de Lire et Écrire en Wallonie est opérationnel au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

#### Le groupe de travail Référentiel formation alpha

Ce GT, composé des formateurs et conseillers pédagogiques des différentes entités wallonnes et bruxelloises de Lire et Écrire, a pour but de réaliser le référentiel de formation pour l'alphabetisation de Lire et Écrire, en se basant sur des référentiels de formation existant (provenant principalement de l'étranger) et sur l'expertise des membres du groupe. L'enjeu pour Lire et Écrire est de disposer d'un outil de référence commun, basé sur ses valeurs et sa vision de l'alphabetisation définies par la charte du Mouvement, explicitant et concrétisant les objectifs de formation et les choix pédagogiques.

Dans le référentiel sera consacrée une large place aux aspects pédagogiques et aux méthodes de l'alphabetisation populaire, en les illustrant par des démarches concrètes qui montrent la complexité de l'articulation et l'interdépendance des savoirs et compétences 'de base'. L'objectif n'est pas de proposer un programme de formation linéaire et prédéfini mais de donner une vue d'ensemble des savoirs et connaissances à acquérir et à mobiliser pour pouvoir construire des itinéraires d'apprentissage à partir du choix, par chaque groupe, de centres d'intérêts, de situations problèmes à analyser, de projets à réaliser, de questions de recherche à traiter... Et ce, en fonction des désirs et des besoins des apprenants.

#### GT Campagne

Ce GT est composé de travailleurs ayant des missions de sensibilisation/parteneriat. Il se réunit dans un premier temps pour faire des propositions de campagne au Collège des directions et ensuite pour opérationnaliser cette campagne. En effet, selon l'axe 4 du décret Éducation permanente, le mouvement Lire et Écrire doit mettre en place annuellement une campagne d'information et de communication. En 2015, cette campagne aura pour enjeu de dénoncer les inégalités de plus en plus fortes que vivent les personnes en difficulté avec l'écrit dans l'accès et dans les conditions de formation. Suite à une décision du collège des directions, un représentant de Lire et Écrire en Wallonie fait partie de ce groupe de travail depuis décembre 2014.

## Au niveau de la coordination wallonne

### Conseil d'administration et assemblée générale

Le conseil d'administration de Lire et Écrire en Wallonie se compose des 8 Régionales de Lire et Écrire représentées par deux mandataires, de représentants des deux mouvements ouvriers fondateurs et de la direction de Lire et Écrire en Wallonie. Pour rappel, chacune des directions régionales est invitée à participer au conseil d'administration afin d'assurer le lien entre les orientations politiques et stratégiques du mouvement et l'activité sur le terrain.

En 2014, il y a eu 7 conseils d'administration. Les principaux thèmes de fond abordés lors de ces réunions hormis les thèmes de gestion courante ont été :

#### Thèmes traitant de la mission politique :

- les revendications de Lire et Écrire concernant les élections 2014 ;
- la programmation de l'appel à projets FSE 2014-2020 ;
- le décret CISP dans ses modalités stratégiques et financières ;
- le positionnement sur le décret personnes étrangères ou d'origine étrangère et le parcours d'accueil des primo-arrivants ;
- l'analyse de la Déclaration de politique régionale wallonne 2014-2019 ;
- la définition du plan stratégique de la mission politique de Lire et Écrire en Wallonie à court et moyen terme ;
- l'analyse de l'accord de coopération sur les Bassins de vie Enseignement qualifiant-Formation-Emploi ;
- l'état des lieux et la stratégie du représentant alpha dans les Bassins de vie ;
- le positionnement stratégique commun sur les attestations pour les apprenants dans le cadre des contrôles effectués par les institutions sociales.

#### Thèmes traitant de la mission services aux Régionales :

- le suivi de la mission de contrôle externe ;
- la consolidation des comptes annuels 2013 au niveau wallon ;
- l'appel à candidatures pour le Maribel social ;
- le cahier de charges pour le marché public réviseur ;
- la convention RW Alpha 2014-2016 ;
- la répartition des moyens coordonnés entre les 8 Régionales wallonnes (moulinette 2014).

#### Thèmes traitant de la mission coordination des actions

- les démarches en matière d'alpha-travailleurs.

Il y a eu deux assemblées générales ; l'une en février sur les statuts et l'autre en juin sur la clôture des comptes, le budget 2014, le renouvellement de la composition des instances et la présentation du rapport d'activités.

### Bureau

Le Bureau traite des matières déléguées par le CA et portant sur la gestion du personnel de la coordination wallonne, le suivi de la mission politique, le mandat de représentation au CA Lire et Écrire Communauté française et le fonctionnement des entités Lire et Écrire au niveau wallon. En 2014, il y a eu 9 réunions du Bureau.

### Conseil des directions wallonnes

Le conseil des directions wallonnes (CDW), présidé par la direction de Lire et Écrire en Wallonie se rassemble avec un mandat pour opérationnaliser les décisions du conseil d'administration, pour préparer les questions administratives et financières à traiter en conseil d'administration, pour échanger et discuter des avancées des projets communs en cours, pour opérationnaliser le plan d'actions de Lire et Écrire en Wallonie.

Ce conseil s'est réuni 16 fois en 2014.

Les principaux points qui ont été traités en CDW au cours de l'année relèvent des matières suivantes :

- le lancement des Bassins de vie Enseignement-Formation-Emploi ;
- la mise en œuvre du décret CISP ;
- la gestion de la base de données des apprenants ;
- la moulinette 2014 et 2015 – budgets 2014 et 2015 ;
- la convention Région wallonne Alpha 2013 : contrôle DGO6 et DGO5 ;
- la préparation des comités d'accompagnement de la convention RW Alpha 2014-2016 ;
- le décret personnes étrangères ou d'origine étrangère-DAPA et la question de l'alphabétisation ;
- la Déclaration de politique régionale wallonne et la mise en place des gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- la programmation de la journée du 17 octobre dédiée à la « lutte contre la pauvreté » ;
- l'alpha travailleurs ;
- la programmation pour l'appel à projets FSE 2014-2020 et la construction commune des projets à rentrer ;
- la demande de reconduction des APE Action sociale ;

- le cahier de revendications concernant les élections de mai 2014 ;
- la problématique des CPAS ;
- l'évaluation des missions pour compte de tous ;
- la définition des mandats du GT sensi et GT Base de données apprenants ;
- la ligne de crédit coordonnée.

Des CDW dit « thématiques » peuvent également être organisés. Ceux-ci ont pour objectif de pouvoir traiter en profondeur une problématique particulière et d'élargir la réunion de travail aux travailleurs des Régionales et de la coordination wallonne qui sont plus spécifiquement concernés par le sujet. En 2014, un CDW thématique a eu lieu et a traité du décret CISP et de la demande d'agrément.

### Les groupes de travail pilotés par Lire et Écrire en Wallonie

#### Le GT Objectif 1/Sensibilisation

Dans la perspective d'atteindre les objectifs opérationnels de la convention Région wallonne Alpha 2014-2016, relatifs aux actions de sensibilisation et de développement partenarial dans un objectif de prise en compte des personnes en situation d'illettrisme, la mission pour compte de tous « Objectif 1/Sensibilisation » a notamment pour finalités de soutenir les Régionales dans le développement de leur plan d'actions de sensibilisation, et dans l'appropriation du cadre des sources de financement.

Dans ce cadre, le groupe de travail Objectif 1/sensibilisation a pour mandat de faire :

- des échanges d'informations et de pratiques ;
- un suivi du tableau de bord des objectifs opérationnels de la convention ;
- un suivi des décisions du CA Lire et Écrire en Wallonie, CDW et comité d'accompagnement de la mission pour compte de tous « Coordination de la sensibilisation ».

Le GT s'est réuni à 6 reprises en 2014, en menant en parallèle :

- une réflexion sur les actions de sensibilisation et de développement partenarial au niveau wallon ;
- une redéfinition des objectifs opérationnels de la nouvelle convention ;
- une redéfinition du répertoire des organismes associés aux activités de sensibilisation et partenariat des Régionales ainsi qu'un classement par secteur d'activités ;
- des échanges d'informations et de réflexion dans le cadre du nouvel appel à projets FSE.

Notons, qu'à côté de ce GT régulier, trois journées de travail « thématiques » ont été mises en place à la demande des Régionales.

#### Le GT Objectif 2/Accueil, orientation et émergence de la demande

Ce GT a été mis sur pied, en lien avec l'objectif 2 de la convention Région wallonne Alpha, dans le but d'interroger et d'améliorer les pratiques liées à l'accueil, l'orientation et l'émergence de la demande, au niveau des différentes Régionales wallonnes, en vue d'une meilleure connaissance et compréhension des publics et des besoins en alphabétisation.

En 2014, le GT a mené ses travaux conformément au plan d'actions de la mission, articulé autour de trois axes de travail :

- le tableau de bord : soutien des Régionales dans la récolte des données ;
- le test de positionnement : poursuite du travail de réflexion et d'apport critique entamé en 2013 dans le cadre de la révision du référentiel et du test de positionnement Lire et Écrire ;
- la dynamique motivationnelle : menée avec l'appui d'Etienne Bourgeois, la recherche-action consacrée aux dynamiques motivationnelles des adultes en formation au sein de Lire et Écrire a occupé une part importante des travaux relevant de l'objectif 2 de la convention. Cette recherche vise à mieux comprendre la diversité et le caractère dynamique des motivations des apprenants en alphabétisation à Lire et Écrire. Elle poursuit également l'objectif de mettre à profit cette meilleure connaissance dans nos pratiques d'accompagnement des apprenants. Ce travail a été mené tant en GT que sur le terrain (entretiens qualitatifs menés avec des apprenants des différentes Régionales), avec une implication élargie des équipes des Régionales qui ont été sollicitées à différents moments de la recherche-action, notamment lors de la phase d'analyse des entretiens qualitatifs.

Le groupe de travail s'est réuni 8 fois en 2014, et a été animé par les deux pilotes de la mission pour compte de tous au nom de Lire et Écrire en Wallonie, avec l'appui d'un membre de l'équipe de la coordination wallonne. Les travaux ont porté d'une part sur la révision de l'outil de positionnement (3 journées de travail en GT) et d'autre part sur la recherche-action (5 journées organisées en étroite collaboration avec Etienne Bourgeois).

#### Le GT Base de données commune

Le GT Base de données est composé de membres des huit Régionales wallonnes ainsi que des membres de la coordination wallonne et s'est réuni une fois au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2014. L'outil base de données (BDD), pour rappel, est un outil commun, d'une part, de gestion des stagiaires et des formations pour chacune des Régionales, permettant également une récolte des informations quantitatives auprès des Régionales par Lire et Écrire en Wallonie et, d'autre part, un outil d'analyse pour une vision prospective de l'offre de formation de chaque Régionale. Le mandat du groupe de travail consiste à :

- présenter et informer les Régionales quant au développement et à l'avancement de la base de données en ligne ;

- former les membres des Régionales à l'utilisation de la BDD et développer de bonnes pratiques au niveau de cette utilisation ;
- répondre aux interrogations des Régionales quant à l'implémentation de ce nouvel outil dans leur Régionale ;
- évaluer le fonctionnement de la base de données ;
- proposer divers développements de la base de données.

#### Le groupe de pilotage de la base de données

En 2014 a été mis sur pied un groupe de pilotage de la base de données. Ce groupe de pilotage se compose d'un nombre réduit de participants : 4 participants représentant les Régionales et deux participants représentant Lire et Écrire en Wallonie. Le but de ce groupe de pilotage est d'établir une stratégie de développements en lien avec les enjeux, objectifs et priorités du mouvement Lire et Écrire, et en fonction des réalités de terrain. De plus, le groupe de pilotage permet d'aborder des questions de fond en lien avec la base de données et son utilisation. Le groupe de pilotage est mis en place pour assurer une cohérence et une réflexion sur plusieurs années des développements de la base de données. Le but est de dégager des propositions de priorités de développement en accord avec les axes définis par Lire et Écrire. Le groupe de pilotage mène également une réflexion quant à l'exploitation et l'interprétation des données.

Le groupe de pilotage a commencé ses activités en octobre 2014 et s'est réuni par deux fois. Les débats ont porté sur des questions en lien avec le statut socioprofessionnel des apprenants, sur les tableaux de bord de la convention Région wallonne Alpha, sur les motifs d'engagement en formation...

#### Recherche Action et échange de pratiques

Depuis 2012, Lire et Écrire en Wallonie a accompagné, dans un rôle de pilotage et d'animation, la Régionale de Lire et Écrire Centre Mons Borinage dans une recherche-action portant sur l'articulation entre l'apprentissage des savoirs de base et les questions d'émancipation et d'intégration liées à l'alphabétisation. En 2014, Lire et Écrire en Wallonie a dans ce cadre rencontré l'équipe à trois reprises, et elle a poursuivi un rôle d'animation et de suivi similaire dans le cadre du projet d'échange de pratiques qui a découlé de la recherche-action.

#### GT Marchés publics

Lire et Écrire en Wallonie a organisé un GT Marchés publics dans un objectif d'information des Régionales wallonnes.

Lors de ce GT, les nouveautés en matière de marchés publics, suite aux modifications législatives de 2013, leur ont été présentées. Des outils récapitulatifs ont également été élaborés afin de permettre aux Régionales de réaliser leurs marchés publics de manière optimale.

#### GT APE

Suite à l'entrée en vigueur de modifications législatives en

matière d'APE, Lire et Écrire en Wallonie a invité toutes les Régionales à une présentation de celles-ci. Les Régionales ont eu la possibilité de poser leurs questions en matière de gestion des financements liés aux APE ainsi que d'envisager les modifications législatives encore à venir. Des éléments en matière de gestion de points ont également été donnés.





# VI. PERSPECTIVES 2015

**E**n 2015, l'analphabétisme et l'illettrisme resteront malheureusement une réalité persistante en Wallonie. Nous continuerons à défendre une politique et un plan d'actions pour l'alphabétisation qui lutte contre les multiples formes d'exclusion des personnes fragilisées dans notre société et leur vie quotidienne de par leurs difficultés en lecture et écriture.

Ainsi, l'année 2014 a été une année d'enjeux importants sur le plan politique avec évidemment les élections européennes, fédérales et régionales en mai et le transfert des compétences vers les régions suite à la 6<sup>ème</sup> réforme de l'État. Mais aussi plus près de nous, avec la poursuite des négociations sur le décret CISP et sa mise en œuvre ou le lancement des Bassins de vie Enseignement-Formation-Emploi en passant par l'application progressive du parcours d'accueil des primo-arrivants, pour ne citer que quelques uns des enjeux politiques essentiels de l'année.

2015, une fois de plus, ne fera pas exception, les préoccupations politiques restant primordiales et nous invitant à la plus grande vigilance. Nous allons suivre de près l'action du Gouvernement wallon dans la concrétisation de sa Déclaration de politique régionale wallonne 2014-2019 et bien sûr défendre la place de l'alphabétisation et de son public dans ses diverses dimensions. La DPR nous inquiète en effet à plus d'un titre et nous serons particulièrement attentifs à la prise en compte de l'alphabétisation dans les politiques d'insertion socioprofessionnelle face au risque de voir notre public qualifié de « transitoirement non orientable »<sup>20</sup>. Nous savons en effet combien nous sommes proches d'une ligne de fracture avec le Gouvernement wallon qui semble miser très fort, au nom du redressement de la Wallonie, sur une politique utilitariste du marché du travail et sur le public le plus proche de l'emploi, en soutenant surtout des formations professionnelles de courte durée jugées plus efficaces et efficientes. Politique qui finit aussi par réduire le secteur associatif à un rôle de sous-traitance qui met en danger notre liberté associative.

En particulier, nous résisterons encore aux politiques d'activation et de contrôle des demandeurs d'emploi qui deviennent de plus en plus intrusives, non respectueuses des personnes et contreproductives.

En partenariat avec l'Interfédé, nous poursuivrons nos interpellations et négociations vis-à-vis des pouvoirs publics sur la mise en œuvre du décret CISP qui reste toujours fondamentalement insécurisant pour les centres de formation.

Un des enjeux principaux sera la détermination de l'arrêté de financement. Nous serons aussi particulièrement attentifs à la réforme du Forem et son impact sur l'accueil et l'orientation de nos publics, et à la place des Carrefours emploi formation dans la nouvelle structuration. Toujours en lien avec le décret CISP, nous travaillerons en étroite collaboration avec les Régionales de Lire et Écrire sur les demandes d'agrément qui seront reportées en 2017 au vu des nombreux flottements qui existent encore sur les arrêtés d'application du décret. Plus largement, nous continuerons aussi notre travail autour de la définition d'un référentiel de formation pour l'alphabétisation.

Sur le champ de l'action sociale, nos revendications s'axeront encore et toujours sur le développement d'une offre de formation pour les personnes qui ne sont pas dans un projet d'insertion professionnelle. Nous défendrons aussi la place et la spécificité de l'alphabétisation dans le cadre du parcours d'accueil des primo-arrivants. Tout n'est pas FLE !

Et tous ces éléments, nous les relayerons auprès du comité de pilotage de la Conférence interministérielle sur l'alphabétisation où Lire et Écrire porte un mandat.

Au sein de Lire et Écrire en Wallonie, avec un investissement important de l'équipe, nous poursuivrons notre travail en étroite coopération avec les Régionales sur les diverses dimensions de notre action. Voici déjà quelques pistes concrètes :

- le développement partenarial et la sensibilisation pour confronter nos pratiques, définir des objectifs opérationnels communs, soutenir la mise en œuvre des plans d'actions locaux... ;
- l'accueil, l'orientation des publics s'adressant à Lire et Écrire pour une analyse de la demande en formation et l'accompagnement des personnes ;
- l'application du décret Accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi avec le suivi de l'investissement dans les plateformes EFT OISP et de la problématique du contrat de coopération ;
- la mise en place du décret CISP, et en particulier le formulaire de demande d'agrément dans ses dimensions pédagogique, gestion des stagiaires... ;
- la concertation au niveau des Bassins EFE avec les représentants alpha ;

20 Souvenons-nous du public MMPP défini par le Forem comme un public présentant des problèmes médicaux, mentaux, psychiques et psychiatriques.

- le positionnement de Lire et Écrire dans le parcours d'accueil des primo-arrivants ;
- la collecte des données relatives aux apprenants pour la gestion des apprenants et des formations mais aussi une vision prospective de l'offre de formation des Régionales ;
- le suivi des démarches et processus administratifs qui deviennent de plus en plus complexes et contraignants de la part des pouvoirs subsidiant ;
- la tenue des comptabilités de Régionales ;
- le soutien en matière d'information juridique et sociale ;
- les enjeux financiers dans un contexte de contraintes budgétaires et de pression croissante des pouvoirs publics ;
- le développement de projets dans le cadre de la nouvelle programmation FSE 2014-2020 en soutien aux actions de terrain des Régionales ;
- la réalisation d'analyses et d'études pour renforcer nos pratiques de terrain mais aussi nos positionnements politiques ;
- le soutien ponctuel et spécifique à la demande des Régionales dans la réalisation de leurs projets ;
- etc.

L'année 2015 ne manque certes pas d'enjeux ni d'actions, et restera une année de résistance et d'affirmation de nos valeurs pour une alphabétisation populaire, accessible à tous.

# ABRÉVIATIONS & SIGLES

**AI** : Accompagnement Individualisé des demandeurs d'emploi.

**SPW** : Service Public de Wallonie.

**CA** : Conseil d'Administration.

**CDW** : Conseil des Directions Wallonnes.

**CEB** : Certificat d'Étude de Base.

**CEP** : Congé-Éducation Payé.

**CISP** : Centre d'Insertion SocioProfessionnelle.

**CPAS** : Centre Public d'Action Sociale.

**CRI** : Centre Régional d'Intégration.

**CSEF** : Comité Subrégional de l'Emploi et de la Formation.

**DAPA** : Dispositif d'Accueil des Primo-Arrivants.

**DGO5** : Direction Générale Opérationnelle des Pouvoirs locaux, de l'Action sociale et de la Santé.

**DGO6** : Direction Générale Opérationnelle de l'Économie, de l'Emploi et de la Recherche.

**DiCS** : Direction interdépartementale de la Cohésion Sociale.

**DPR** : Déclaration de Politique Régionale.

**EFE** : Enseignement qualifiant - Formation - Emploi.

**EFT** : Entreprise de Formation par le Travail.

**FLE** : Français Langue Étrangère.

**FSE** : Fonds Social Européen.

**GIRSEF** : Groupe interdisciplinaire de Recherche sur la Socialisation, l'Éducation et la Formation, Université catholique de Louvain.

**GT** : Groupe de Travail.

**Interfédé** : Interfédération des EFT et OISP.

**MOC** : Mouvement Ouvrier Chrétien.

**OISP** : Organisme d'Insertion SocioProfessionnelle.

**PCS** : Plan de Cohésion Sociale.

**PEOE** : Personnes Étrangères et d'Origine Étrangère.



# ANNEXES

## Annexe 1 : Publications de Lire et Écrire en Wallonie en 2014

### Notes de positionnement et revendications

- Cahier de revendications de Lire et Écrire en vue des élections du 25 mai 2014 – partie wallonne, avril 2014
- Note de positionnement relatif au Décret wallon sur l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère, mars 2014

### Analyses et études

Aurélié Storme et Anne Godenir, « Étude sur l'évolution des pratiques professionnelles d'une équipe de travailleurs en alphabétisation - Dans le cadre d'une recherche-action sur l'articulation entre les questions d'émancipation et d'intégration liées à l'alphabétisation », décembre 2014

Quatre analyses sur l'alphabétisation et les bassins de vie EFE, décembre 2014 :

- Anne Godenir et Aurélié Storme, « Alphabétisation et bassins de vie EFE 1 – le Décret », décembre 2014
- Anne Godenir et Aurélié Storme, « Alphabétisation et bassins de vie EFE 2 – la territorialisation », décembre 2014
- Anne Godenir, France Neuberg et Aurélié Storme, « Alphabétisation et bassins de vie EFE 3 – Missions prioritaires », décembre 2014
- Anne Godenir, France Neuberg et Aurélié Storme, « Alphabétisation et bassins de vie EFE 4 – Tenir compte de l'existant », décembre 2014

Pauline Gillard et Anne Godenir, « Politiques d'activation : impact sur la demande de formation et questions relatives à la délivrance d'attestations », novembre 2014

Anne Godenir, « La production de l'illettrisme : à l'école, dans les classes », Journal de l'alpha n° 194, 3<sup>ème</sup> trimestre 2014

Anne Godenir, « L'école peut-elle sortir de la logique marchande ? », Journal de l'alpha n° 194, 3<sup>ème</sup> trimestre 2014

Aurélié Storme et Anne Godenir, « Le nouveau décret sur l'intégration des personnes d'origine étrangère en Wallonie : comment conserver une approche inclusive et interculturelle dans le travail de terrain ? », février 2014

Le groupe alpha travailleurs de Lire et Écrire Liège-Huy-Waremme, Frédérique Bihet, Serge Delaive, France Neuberg, Anne Godenir, « S'alphabétiser quand on travaille : pourquoi, pour quoi et comment ? Témoignages d'apprenants », février 2014

### Rapports d'activités

Rapport d'activités 2013 de Lire et Écrire en Wallonie

Rapport d'activités de Lire et Écrire concernant l'utilisation du Congé Éducation Payé sur l'année scolaire 2013 – 2014

Rapport d'activités 2013 de la convention RW Alpha 2011-2013

## Annexe 2 : Bilan et comptes de résultat 2014

### Bilan (en euros)

Actif	2014	2013	Passif	2014	2013
<b>Immobilisés</b>	<b>15.363</b>	<b>18.998</b>	<b>Fonds sociaux</b>	<b>159.473</b>	<b>159.064</b>
Immobilisations corporelles et incorporelles	10.118	13.786	Réserve associative	78.859	78.859
Immobilisations financières	5.245	5.212	Bénéfice reporté	80.614	80.205
<b>Actifs circulants</b>	<b>1.578.362</b>	<b>1.421.612</b>	<b>Provisions</b>	<b>43.645</b>	<b>45.078</b>
Créances à un an au plus	1.450.809	1.249.966	<b>Dettes</b>	<b>1.390.607</b>	<b>1.236.038</b>
Valeurs disponibles	83.922	120.594	Dettes à plus d'un an	0	0
Comptes de régularisation	43.631	51.052	Dettes à un an au plus	1.389.942	1.235.130
<b>TOTAL</b>	<b>1.593.725</b>	<b>1.440.610</b>	Comptes de régularisation	665	908
			<b>TOTAL</b>	<b>1.593.725</b>	<b>1.440.610</b>

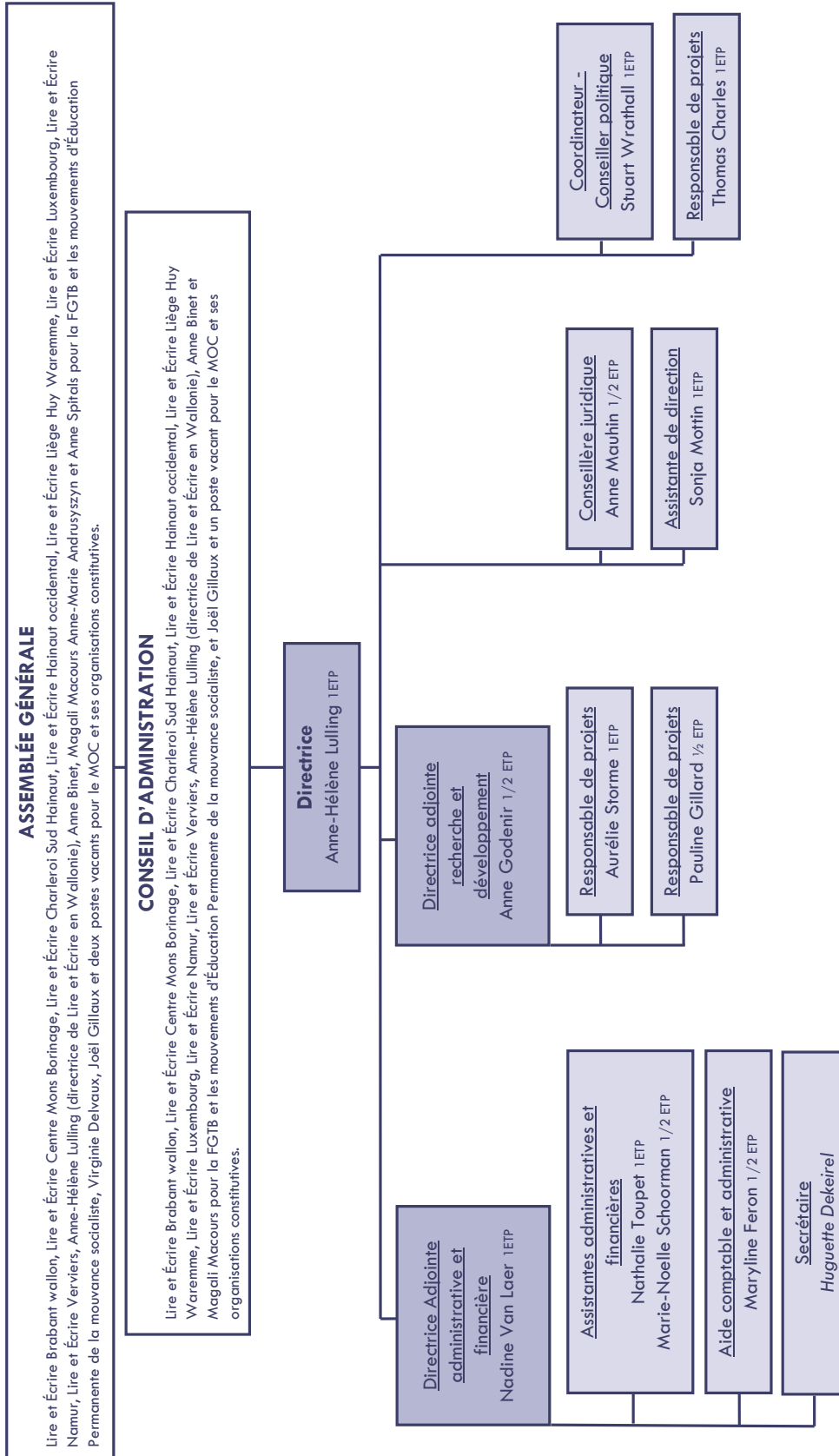
### Comptes de résultat (en euros)

Charges	2014	2013	Produits	2014	2013
<b>Coût des ventes et des prestations</b>	<b>561.335</b>	<b>587.128</b>	<b>Ventes et prestations</b>	<b>562.781</b>	<b>589.215</b>
Approvisionnements et marchandises	0	0	Chiffre d'affaires	0	4.880
Services et biens divers	120.498	134.644			
Rémunérations, charges sociales et pension	436.020	440.708	Cotisations, dons, legs et subsides	554.223	572.192
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement ; sur immobilisations incorporelles et corporelles	5.809	9.869			
Provisions pour risques et charges	-1.863	-78.820	Autres produits d'exploitation	8.558	12.143
Autres charges d'exploitation	871	80.727	<b>Produits financiers</b>	<b>12.805</b>	<b>10.544</b>
<b>Charges financières</b>	<b>13.841</b>	<b>11.093</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>0</b>	<b>239</b>			
<b>Bénéfice de l'exercice</b>	<b>410</b>	<b>1.300</b>	<b>TOTAL</b>	<b>575.586</b>	<b>599.760</b>
<b>TOTAL</b>	<b>575.586</b>	<b>599.760</b>			

### Annexe 3 : Liste des membres du conseil d'administration au 31/12/2014

Personnes physiques	Représentant de
<b>Mouvements porteurs</b>	
Madame Anne Binet	MOS - FGTB wallonne et mouvements d'éducation permanente de la mouvance socialiste
Madame Magali Macours	MOS - FGTB wallonne et mouvements d'éducation permanente de la mouvance socialiste
Monsieur Joël Gillaux	MOC et ses organisations constitutives
(poste vacant)	MOC et ses organisations constitutives
Madame Anne-Hélène Lulling	Lire et Écrire en Wallonie (directrice)
Personnes morales	Représentée par
<b>Régionales wallonnes</b>	
Lire et Écrire Brabant wallon	Madame Claire Lammerant
	Monsieur Enzo Gramaglia
Lire et Écrire Centre Mons Borinage	Madame Annick Dieu
	Monsieur Samuel Thirion
Lire et Écrire Charleroi Sud Hainaut	Monsieur Fabrice Eeklaer
	Monsieur Daniel Piron
Lire et Écrire Hainaut occidental	Madame Dominique Brasseur
	Monsieur Jacky Quintart
Lire et Écrire Liège-Huy-Waremme	Monsieur Jean Lemaire
	Monsieur Vincent Grignard
Lire et Écrire Luxembourg	Monsieur Bernard Kerger
	Monsieur Joël Thiry
Lire et Écrire Namur	Madame Sophie Coudou
	Monsieur Luc Giltay
Lire et Écrire Verviers	Monsieur Philippe Taquet
	Monsieur Michel Bordignon

## Annexe 4 : Organigramme de Lire et Écrire en Wallonie au 31/12/2014





## Annexe 5 : Statistiques du personnel des entités wallonnes de Lire et Écrire au 31/12/2014

Les graphiques reprennent une évolution sur les 5 dernières années (2010 à 2014).

### Nombre de travailleurs

Le nombre de travailleurs à Lire et Écrire dans les Régionales wallonnes et à Lire et Écrire en Wallonie en 2014 est de 172 travailleurs, soit 147,40 équivalents temps plein (ETP).

Ce nombre est globalement stable d'année en année.

Le graphique ci-dessous indique l'évolution du personnel en ETP dans chaque entité wallonne sur les 5 dernières années.

Figure 1 : Évolution du nombre d'ETP dans les entités wallonnes de 2010 à 2014

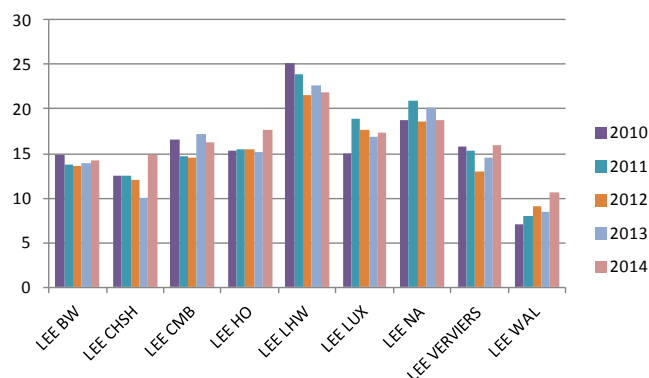
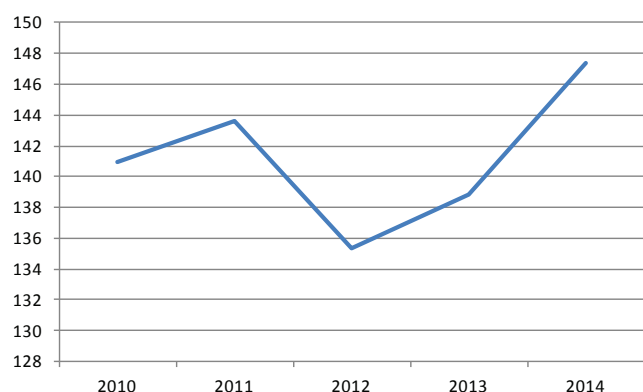


Figure 2 : Évolution globale du nombre d'ETP de 2010 à 2014 sur le territoire wallon

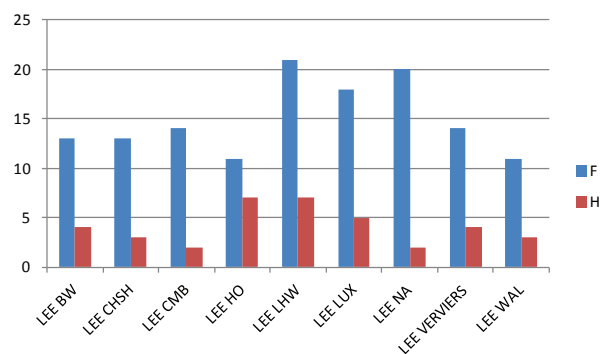


### Caractéristiques des travailleurs

#### Genre

Nous pouvons constater une constante d'année en année pour la donnée relative à la proportion d'hommes et de femmes parmi les travailleurs de Lire et Écrire sur le territoire wallon. En 2014, cette proportion ne s'est pas modifiée par rapport à l'année précédente : 78,5 % de femmes pour 21,5 % d'hommes.

Figure 3 : Répartition du genre par entité wallonne en 2014

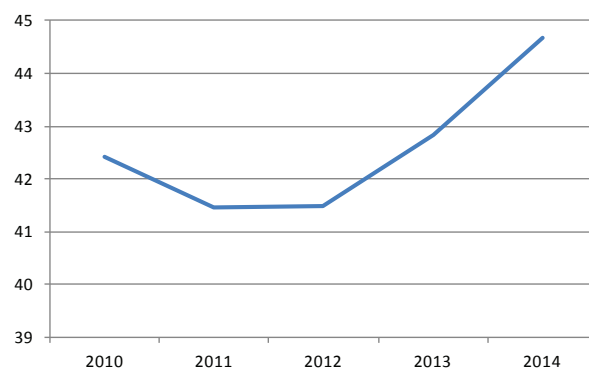


#### Âge

En 2014, l'âge moyen du personnel des entités Lire et Écrire sur le territoire wallon est proche de 45 ans.

Après une légère tendance à la baisse de 2011 à 2012, l'âge moyen est reparti à la hausse en 2013. Cette tendance à la hausse se confirme en 2014.

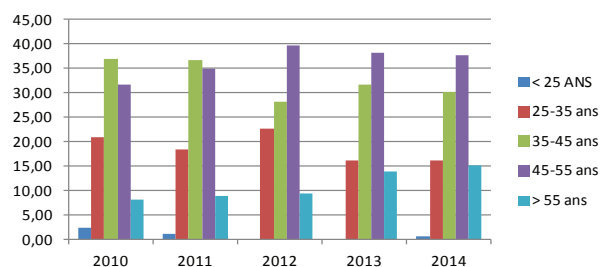
Figure 4 : Évolution de l'âge moyen des travailleurs des entités wallonnes de 2010 à 2014



Plus précisément, le graphique ci-après illustre l'évolution sur les 5 dernières années, en pourcentage et par tranche d'âge, des travailleurs sur la Wallonie.

Nous pouvons constater, en 2014, que les travailleurs âgés entre 45-55 ans représentent la part la plus importante (près de 40%). Elle tend cependant à légèrement diminuer. La tranche d'âge des travailleurs âgés de plus de 55 ans tend à augmenter ; celle des 25-35 ans est +/- stable depuis 2013.

Figure 5 : Répartition par tranche d'âge de 2010 à 2014 en %



#### Ancienneté à Lire et Écrire

Le personnel arrivé depuis moins d'un an est stable depuis 2012 (7%). Il existe une équivalence de nombre pour les tranches d'ancienneté entre 1-5 ans, 6-10 ans et 11-15 ans.

L'ancienneté des travailleurs de 11 à 15 ans augmente par rapport à 2013 (de 22% à 27%).

Globalement, l'ancienneté des travailleurs tend à augmenter.

Figure 6 : Ancienneté des travailleurs en 2014

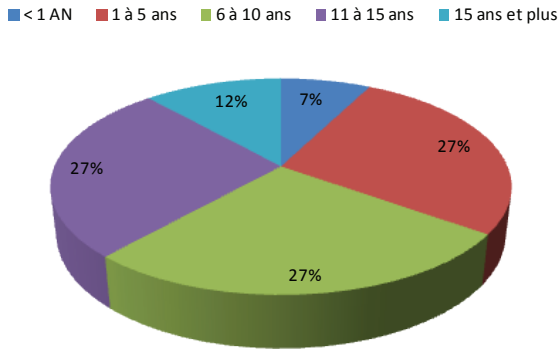
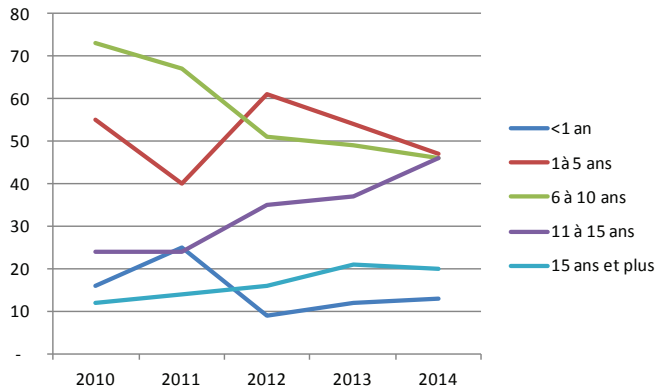


Figure 7 : Évolution de l'ancienneté de 2010 à 2014 en nombre de travailleurs

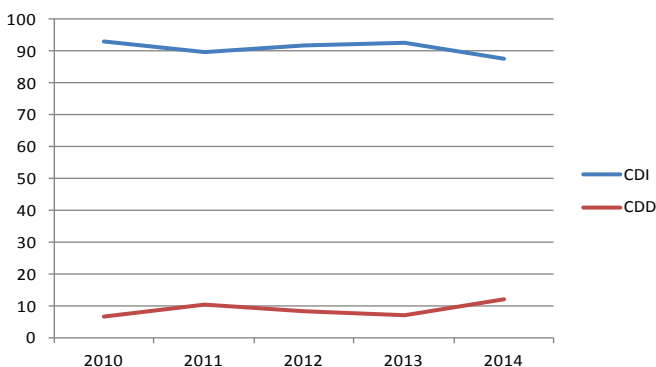


## Types de contrat

La majorité du personnel en Wallonie est sous contrat à durée indéterminée (151 contrats, soit 88 %).

Ci-dessous, en comparant les années 2010 à 2014, on observe une augmentation des contrats à durée déterminée pour l'année 2014 pour atteindre 21 contrats de ce type, soit 12 % de la totalité des contrats (14 en 2013, soit 7,25 %). Après une tendance à la diminution de ce type de contrat, le nombre de contrats à durée déterminée est donc à nouveau en hausse.

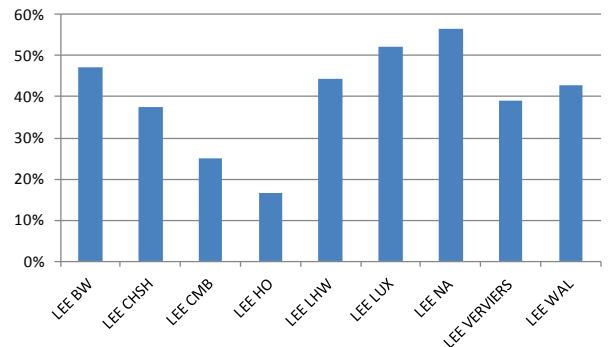
Figure 8 : Évolution des contrats à durée déterminée et indéterminée (en %) de 2010 à 2014



## Le travail à temps partiel

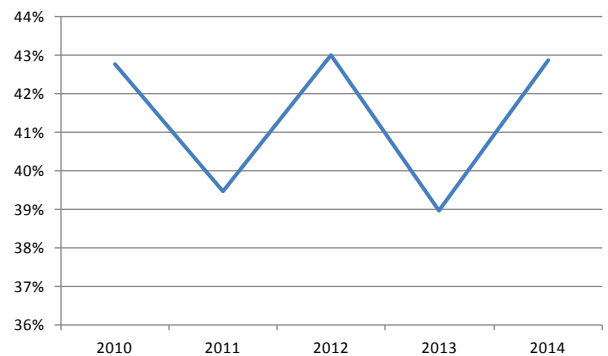
Le graphique ci-dessous indique une variabilité assez forte du travail à temps partiel selon les Régionales. Lire et Écrire Namur et Lire et Écrire Luxembourg enregistre plus de 50% des travailleurs à temps partiel, tandis que Lire et Écrire Hainaut occidental comprend 17% de son personnel avec un contrat à temps partiel. Derrière ces variations entre entités Lire et Écrire, se dessinent aussi des politiques différentes en matière de gestion du temps partiel.

Figure 9 : Pourcentage de travailleurs à temps partiel par Régionale en 2014



L'évolution reprise à la figure 10 souligne l'irrégularité de l'évolution des travailleurs à temps partiel selon les années.

Figure 10 : Évolution de 2010 à 2014 des travailleurs wallons engagés à temps partiel



## Fonction des travailleurs

Les travailleurs sont regroupés en quatre fonctions : direction, développement, formation et fonction administrative et financière. Le graphique ci-après met en évidence l'importance relative de la fonction de formation qui représente la moitié des travailleurs à Lire et Écrire (50%) ; viennent ensuite les membres des équipes qui occupent une fonction en lien avec le développement de projets (26%). Les postes administratifs et financiers représentent, quant à eux, 20% des travailleurs, ce qui est une part non négligeable.

Figure 11 : Fonction des travailleurs regroupant l'ensemble des entités wallonnes en 2014 en %

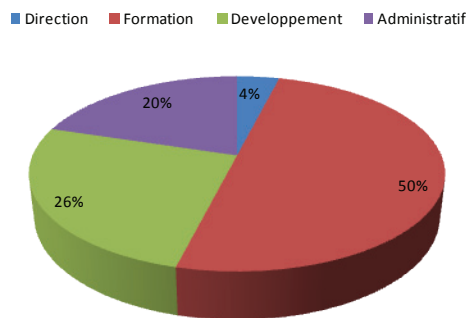
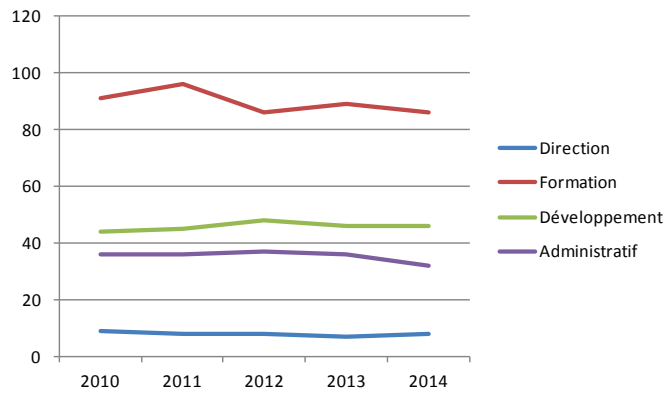


Figure 12 : Évolution de la répartition des fonctions de 2010 à 2014 en nombre de travailleurs







Avec le soutien de



Avec le soutien du Fonds social européen  
L'UE et les Autorités publiques investissent dans  
votre avenir